Informations de base

2011/2020(BUD) BUD - Procédure budgétaire	Procédure terminée
Budget 2012: toutes sections **Subject** 8.70.60 Budgets annuels antérieurs	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
BUDE Comité de conciliation budgétaire	FERNANDES José Manuel (PPE) BALZANI Francesca (S&D)	23/05/2011 23/05/2011

Commission au fond précédente	Rapporteur(e) précédent(e)	Date de nomination
BUDG Budgets	FERNANDES José Manuel (PPE) BALZANI Francesca (S&D)	23/05/2011 23/05/2011

Commission pour avis précédente	Rapporteur(e) pour avis précédent(e)	Date de nomination
AFET Affaires étrangères	MUÑIZ DE URQUIZA María (S&D)	16/02/2011
DEVE Développement	GOERENS Charles (ALDE)	07/02/2011
INTA Commerce international	ŠŤASTNÝ Peter (PPE)	26/01/2011
CONT Contrôle budgétaire	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
ECON Affaires économiques et monétaires	LUDVIGSSON Olle (S&D)	14/12/2010
EMPL Emploi et affaires sociales	BERÈS Pervenche (S&D)	25/11/2010

ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	HAUG Jutta (S&D)	26/01/2011
ITRE Industrie, recherche et énergie	BÜTIKOFER Reinhard (Verts /ALE)	16/02/2011
IMCO Marché intérieur et protection des consommateurs	KOŽUŠNÍK Edvard (ECR)	04/03/2011
TRAN Transports et tourisme	LIBERADZKI Bogusław (S&D)	30/11/2010
REGI Développement régional	SURJÁN László (PPE)	27/01/2011
AGRI Agriculture et développement rural	CAPOULAS SANTOS Luis Manuel (S&D)	01/12/2010
PECH Pêche	REIMERS Britta (ALDE)	01/02/2011
CULT Culture et éducation	LØKKEGAARD Morten (ALDE)	24/01/2011
JURI Affaires juridiques	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	26/01/2011
LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures	KELLER Ska (Verts/ALE)	16/03/2011
AFCO Affaires constitutionnelles	SAUDARGAS Algirdas (PPE)	17/02/2011
FEMM Droits de la femme et égalité des genres	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	26/01/2011
PETI Pétitions	KOCH-MEHRIN Silvana (ALDE)	24/05/2011

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Affaires économiques et financières ECOFIN	3129	2011-11-30
Affaires économiques et financières ECOFIN	3126	2011-11-18
Justice et affaires intérieures(JAI)	3121	2011-10-27

Commission

DG de la Commission	Commissaire

européenne	Budget	LEWANDOWSKI Janusz

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
26/05/2011	Publication du projet de budget de la Commission	COM(2011)0300	Résumé
25/07/2011	Publication de la position du Conseil sur le projet de budget	13110/2011	Résumé
27/09/2011	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
11/10/2011	Vote en commission		Résumé
17/10/2011	Dépôt du rapport budgétaire	A7-0354/2011	
26/10/2011	Décision du Parlement	T7-0461/2011	Résumé
26/10/2011	Résultat du vote au parlement		
26/10/2011	Débat en plénière		
26/10/2011	Début de la conciliation budgétaire (Parlement et Conseil)		
27/10/2011	Rejet par le Conseil des amendements du Parlement		
18/11/2011	Informations supplémentaires		
19/11/2011	Vote en commission		
19/11/2011	Publication du projet commun budgétaire	17470/2011	
25/11/2011	Rapport déposé sur la conciliation budgétaire	A7-0414/2011	Résumé
30/11/2011	Adoption du projet du budget par le Conseil		
01/12/2011	Décision du Parlement	T7-0521/2011	Résumé
01/12/2011	Débat en plénière		
01/12/2011	Signature de l'acte final		
01/12/2011	Fin de la procédure au Parlement		
29/02/2012	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2011/2020(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Budget
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDE/7/07807 BUDG/7/05117

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Avis de la commission	PETI	PE466.960	19/07/2011	
Avis de la commission	ECON	PE467.202	31/08/2011	
Avis de la commission	IMCO	PE466.965	01/09/2011	
Avis de la commission	TRAN	PE467.189	01/09/2011	
Avis de la commission	LIBE	PE467.239	02/09/2011	
Avis de la commission	PECH	PE462.610	07/09/2011	
Avis de la commission	INTA	PE467.325	07/09/2011	
Avis de la commission	AFCO	PE467.265	08/09/2011	
Avis de la commission	ENVI	PE467.318	08/09/2011	
Avis de la commission	EMPL	PE466.967	09/09/2011	
Avis de la commission	AFET	PE470.034	13/09/2011	
Avis de la commission	DEVE	PE472.016	22/09/2011	
Projet de rapport de la commission		PE472.287	03/10/2011	
Avis de la commission	CULT	PE467.204	05/10/2011	
Avis de la commission	ITRE	PE472.169	06/10/2011	
Amendements déposés en commission		PE473.841	07/10/2011	
Avis de la commission	REGI	PE467.319	10/10/2011	
Avis de la commission	AGRI	PE469.959	10/10/2011	
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		A7-0354/2011	17/10/2011	
Texte budgétaire adopté du Parlement		T7-0461/2011	26/10/2011	Résumé
Rapport conciliation budgétaire déposé en plénière		A7-0414/2011	25/11/2011	Résumé
Projet commun budgétaire approuvé par le Parlement		T7-0521/2011	01/12/2011	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Position du Conseil sur le projet de budget	13110/2011	25/07/2011	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Projet de budget de la Commission	COM(2011)0300	26/05/2011	Résumé
	COM(2011)0372		

Document annexé à la procédure		17/06/2011	Résumé
Document annexé à la procédure	COM(2011)0576	16/09/2011	Résumé
Document annexé à la procédure	COM(2011)0698	25/10/2011	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
CSL/EP	Texte commun budgétaire	17470/2011	19/11/2011	

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Budget 2012/2020
JO L 056 29.02.2012, p. 0001 Résumé

Rectificatif à l'acte final 32012B0070R(02)
JO L 184 13.07.2012, p. 0019 Résumé

Rectificatif à l'acte final 32012B0070R(01)
JO L 079 19.03.2012, p. 0001 Résumé

Budget 2012: toutes sections

2011/2020(BUD) - 25/11/2011 - Rapport conciliation budgétaire déposé en plénière

La délégation du Parlement européen au comité de conciliation budgétaire a adopté le rapport conjoint de Francesca BALZANI (S&D, IT) et de José Manuel FERNANDES (PPE, PT) sur **le projet commun** approuvé par le comité de conciliation dans le cadre de la procédure budgétaire 2012.

La délégation rappelle les grands points du projet commun convenu par le comité de conciliation, points qui peuvent se résumer comme suit :

- liste des lignes budgétaires n'ayant pas été modifiées par rapport au projet de budget ou à la position du Conseil,
- montants récapitulatifs par rubrique du cadre financier pluriannuel,
- montants, "ligne par ligne", de tous les postes budgétaires,
- document consolidé indiquant les montants et le texte final de toutes les lignes modifiées au cours de la conciliation.

La délégation confirme par ailleurs les déclarations communes du Parlement, du Conseil et de la Commission figurant dans les **conclusions communes arrêtées par le comité de conciliation** incluant :

1. le budget 2012 lui-même ;

2. le budget rectificatif n° 6 au budget 2011 ;

3. les déclarations communes des institutions sur le budget.

Pour ce qui est du budget 2012, la délégation insiste notamment sur les points suivants :

Questions horizontales :

-

- **organismes décentralisés** : la contribution globale de l'UE en 2012 pour les organismes décentralisés est diminuée de 1% par rapport au projet de budget (PB) tel que modifié par la lettre rectificative n° 3/2012, sauf pour FRONTEX, le Bureau européen d'appui en matière d'asile, l'Autorité bancaire européenne (ABE), l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP) et l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF). Par rapport au projet de budget de la Commission, il s'agit d'une réduction globale de la contribution de l'Union aux organismes décentralisés de 6,1 millions EUR ;
- **projets pilotes/actions préparatoires** : un ensemble de 70 projets pilotes et actions préparatoires, dont deux projets/actions relevant de la section X (SEAE) du budget, ont été convenus pour un montant de 105,4 millions EUR en crédits d'engagement, reprenant l'ensemble des projets pilotes et des actions préparatoires proposés par le Parlement, la Commission et le Service européen pour l'action extérieure. Les modifications apportées aux commentaires budgétaires du projet pilote "**Institut européen de la paix**" à la section X (SEAE) ont été acceptées d'un commun accord. Cet ensemble de projets et d'actions respecte intégralement les plafonds prévus par l'AII.

Rubriques de dépenses du cadre financier - crédits d'engagement : la délégation a mis en évidence les points suivants:

- **Rubrique 1a** : les crédits d'engagement sont fixés au niveau proposé par la Commission dans le projet de budget, moyennant les modifications apportées aux actions et aux programmes identifiés dans le tableau accompagnant le projet de résolution. **L'instrument de flexibilité sera mobilisé pour un montant de 50 millions EUR pour la stratégie Europe 2020**. Les crédits d'engagement placés en réserve pour ITER (article 08 20 02 du budget) sont fixés à 417,9 millions EUR.
- **Rubrique 1b** : les crédits d'engagement sont fixés au niveau proposé dans le projet de budget, à l'exception de ceux de la ligne budgétaire 13 03 31 (Assistance technique et diffusion des informations sur la stratégie de l'Union en faveur de la mer Baltique et l'amélioration des connaissances sur la stratégie à l'échelle des macrorégions), pour laquelle un montant de 2,5 millions EUR en crédits d'engagement est retenu. Par conséquent, la marge située sous le plafond des dépenses de la rubrique 1b est de 8,4 millions EUR.
- **Rubrique 2** : les crédits d'engagement sont fixés au niveau proposé par la Commission dans le projet de budget tel que modifié par la lettre rectificative n° 3/2012, moyennant les modifications définies au tableau présenté dans le projet de résolution. Conformément à l'accord politique conclu à propos du **programme en faveur des personnes les plus démunies** (poste 05 02 04 01), les crédits actuellement en réserve dans ce but sont inscrits à la ligne correspondante.
- **Rubrique 3a et 3b** : les crédits d'engagement sont fixés au niveau proposé par la Commission dans le projet de budget, moyennant les modifications définies au projet de résolution.
- **Rubrique 4** : les crédits d'engagement sont fixés au niveau proposé par la Commission dans le projet de budget et dans la lettre rectificative n° 1/2012, moyennant les modifications présentées au projet de résolution. **L'instrument de flexibilité sera mobilisé pour un montant de 150 millions EUR pour la politique européenne de voisinage**. Par ailleurs, le versement en amont des crédits d'engagement de 2011 pour la Palestine est approuvé.
- **Rubrique 5** : en ce qui concerne les crédits et les postes inscrits au tableau des effectifs pour les différentes institutions, la position du Parlement européen est approuvée. En outre, les augmentations proposées dans la lettre rectificative n° 2/2012 sont approuvées. Finalement, un montant de **10,4 millions EUR est ajouté pour les pensions**. Par conséquent, la marge disponible sous le plafond des dépenses de la rubrique 5 est de 474.400.000 EUR.

Crédits de paiement : le montant global des crédits de paiement pour le budget 2012 s'élève à 129.088.043.000 EUR. Dans le cadre du compromis global, le comité de conciliation souscrit à la réduction des crédits de paiements en appliquant une méthodologie spécifique de réduction des crédits.

Outre la réduction générale des crédits obtenue par cette méthode de calcul, de nouveaux montants spécifiques sont prévus pour:

- **la rubrique 1a** : le niveau des crédits de paiement du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation est fixé à 50 millions EUR ; le niveau des crédits de paiement pour l'Année européenne du vieillissement actif et de la solidarité intergénérationnelle est fixé au niveau convenu par le Conseil et le Parlement (dans le cadre de la rubrique « lignes clôturées » du budget);
- **Rubrique 2** : le niveau des crédits de paiement des accords internationaux en matière de pêche est fixé au niveau proposé dans la lettre rectificative n° 3/2012;
- **Rubrique 3b**: le niveau des crédits de paiement des événements annuels spéciaux est fixé au niveau proposé dans la position du Parlement;
- **Rubrique 4**: le niveau des crédits de paiement de la réserve d'aide d'urgence est fixé à 90 millions EUR ; le niveau des crédits de paiement pour la Palestine est fixé au niveau proposé dans le projet de budget ; le niveau des crédits de paiement de l'aide macrofinancière est fixé au niveau décidé par le Conseil et le Parlement (« ligne clôturée ») ; le niveau des crédits de paiement pour les pays signataires du protocole sur le sucre est fixé au niveau convenu par le Conseil et le Parlement (idem).

La réduction globale du niveau des paiements est répartie sur l'ensemble des lignes budgétaires relatives aux dépenses dissociées au sein des différentes rubriques de dépenses, selon la clé de répartition précisée ci-dessous :

- Rubrique 1a: 31%;
- Rubrique 1b: 38,45%;
- Rubrique 2: 21,25%;
- Rubrique 3a: 1%;
- Rubrique 4: 8.3%.

Réserves : toutes les réserves votées par le Parlement européen sont maintenues. Le montant de la réserve inscrit à la ligne 26 01 20 (EPSO) est réduit de 50%.

Déclarations communes relative aux crédits de paiement : compte tenu des efforts de consolidation fiscale entrepris par les États membres, la délégation souligne que **le Conseil et le Parlement européen se sont accordés sur une réduction du niveau des crédits de paiement pour 2012 par rapport au projet de budget de la Commission**. Des crédits de paiement supplémentaires seront demandés dans un budget rectificatif si les crédits inscrits dans le budget 2012 s'avèrent insuffisants pour couvrir les dépenses relevant :

- de la rubrique 1a (Compétitivité pour la croissance et l'emploi),

- de la rubrique 1b (Cohésion pour la croissance et l'emploi),
- de la rubrique 2 (Conservation et gestion des ressources naturelles),
- de la rubrique 3 (Citoyenneté, liberté, sécurité et justice),
- de la rubrique 4 (L'UE acteur mondial).

En particulier, il est demandé à la Commission de présenter, au plus tard pour la fin septembre 2012, des données chiffrées actualisées concernant la situation et les estimations relatives aux crédits de paiement relevant de la sous-rubrique 1b et concernant le développement rural au titre de la rubrique 2 et, si nécessaire, un projet de budget rectificatif portant sur ce seul point. Le Conseil et le Parlement européen se prononceront sur tout projet de budget rectificatif dans les plus brefs délais afin d'éviter toute insuffisance dans les crédits de paiement. En outre, le Conseil et le Parlement européen devront traiter rapidement tout virement éventuel de crédits de paiement, y compris d'une rubrique du cadre financier à l'autre, de façon à utiliser au mieux les crédits de paiement inscrits au budget et à les adapter aux besoins concrets et à une exécution effective.

La délégation appelle en outre le Parlement et le Conseil à faire les déclarations suivantes :

- **déclaration commune relative à des mesures de prévention des crises futures dans le secteur des fruits et des légumes** : potentialité de l' adoption d'un budget rectificatif par la Commission si une crise de marché exceptionnelle devait survenir dans le secteur des fruits et légumes et rende nécessaire l'adoption de mesures spécifiques d'urgence du type de celles prises après la crise E-coli ;
- **déclaration commune relative au financement du projet ITER** : la délégation invite le Parlement et le Conseil à demander à la Commission de favoriser la conclusion d'un accord relatif aux besoins financiers supplémentaires concernant le projet ITER, en tenant compte des préoccupations exprimées par les deux branches de l'autorité budgétaire.

La délégation appelle également le Parlement à approuver le projet de budget rectificatif n° 6/2011 en tenant compte de certaines modifications techniques. Il en va de même pour le budget rectificatif 7/2011 (intervention du Fonds de solidarité pour l'Italie et l'Espagne) qui est accepté tel quel.

Les autres éléments figurant dans le projet de résolution concernent les modifications apportées aux commentaires budgétaires portant sur le budget du SEAE et sur la ligne du budget de la Commission consacrée au journalisme transfrontalier.

Budget 2012: toutes sections

2011/2020(BUD) - 01/12/2011 - Projet commun budgétaire approuvé par le Parlement

Le Parlement européen a adopté par 453 voix pour, 124 voix contre et 26 abstentions, une résolution législative sur **le projet commun** approuvé le 18 novembre 2011 par le comité de conciliation dans le cadre de la procédure budgétaire 2012.

La résolution rappelle les grands points du projet commun convenu par le comité de conciliation, points qui peuvent se résumer comme suit :

- liste des lignes budgétaires n'ayant pas été modifiées par rapport au projet de budget ou à la position du Conseil,
- montants récapitulatifs par rubrique du cadre financier pluriannuel,
- montants, "ligne par ligne", de tous les postes budgétaires,
- document consolidé indiquant les montants et le texte final de toutes les lignes modifiées au cours de la conciliation.

Avec cette résolution, le Parlement indique que le budget global pour 2012 s'élèvera à 129,1 milliards EUR (+1,86%) pour les paiements et à 147,2 milliards EUR (+3,8%) pour les engagements.

Dans la foulée, le Parlement appelle son Président à constater que **le budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2012 est définitivement adopté conformément à l'accord budgétaire conclu**.

Priorités du Parlement européen : dans ses propositions, le Parlement européen avait mis l'accent sur **la croissance, l'innovation, l'emploi, le contrôle des frontières, la gestion des migrations, et l'appui au développement démocratique dans le monde arabe**. Ces priorités ont toutes été prises en compte par le Conseil dans l'accord final.

Techniquement, les principales conclusions communes issues des négociations budgétaires peuvent se résumer comme suit :

Questions horizontales :

- **organismes décentralisés** : la contribution globale de l'UE en 2012 pour les organismes décentralisés est diminuée de 1% par rapport au projet de budget (PB) tel que modifié par la lettre rectificative n° 3/2012, sauf pour FRONTEX, le Bureau européen d'appui en matière d'asile, l'Autorité bancaire européenne (ABE), l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP) et l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF). Par rapport au projet de budget de la Commission, il s'agit d'une réduction globale de la contribution de l'Union aux organismes décentralisés de 6,1 millions EUR ;
- **projets pilotes/actions préparatoires** : un ensemble de 70 projets pilotes et actions préparatoires, dont deux projets/actions relevant de la section X (SEAE) du budget, ont été convenus pour un montant de 105,4 millions EUR en crédits d'engagement, reprenant l'ensemble des projets pilotes et des actions préparatoires proposés par le Parlement, la Commission et le Service européen pour l'action extérieure. Les modifications apportées aux commentaires budgétaires du projet pilote "**Institut européen de la paix**" à la section X (SEAE) ont été acceptées de commun accord.

Rubriques de dépenses du cadre financier - crédits d'engagement : le comité de conciliation a convenu de ce qui suit:

- **Rubrique 1a** : les crédits d'engagement sont fixés au niveau proposé par la Commission dans le projet de budget, moyennant les modifications apportées aux actions et aux programmes prévus à la résolution. **L'instrument de flexibilité sera mobilisé pour un montant de 50**

millions EUR pour la stratégie Europe 2020. Les crédits d'engagement placés en réserve pour ITER (article 08 20 02 du budget) sont fixés à 417,9 millions EUR.

- **Rubrique 1b** : les crédits d'engagement sont fixés au niveau proposé dans le projet de budget, à l'exception de ceux de la ligne budgétaire 13 03 31 (Assistance technique et diffusion des informations sur la stratégie de l'Union en faveur de la mer Baltique et l'amélioration des connaissances sur la stratégie à l'échelle des macrorégions), pour laquelle un montant de 2,5 millions EUR en crédits d'engagement est retenu. Par conséquent, la marge située sous le plafond des dépenses de la rubrique 1b est de 8,4 millions EUR.
- **Rubrique 2** : les crédits d'engagement sont fixés au niveau proposé par la Commission dans le projet de budget tel que modifié par la lettre rectificative n° 3/2012, moyennant les modifications définies au tableau présenté dans la résolution. Conformément à l'accord politique conclu à propos du **programme en faveur des personnes les plus démunies** (poste 05 02 04 01), les crédits actuellement en réserve dans ce but sont inscrits à la ligne correspondante.
- **Rubrique 3a et 3b** : les crédits d'engagement sont fixés au niveau proposé par la Commission dans le projet de budget, moyennant les modifications définies à la résolution.
- **Rubrique 4** : les crédits d'engagement sont fixés au niveau proposé par la Commission dans le projet de budget et dans la lettre rectificative n° 1/2012, moyennant les modifications décidées en conciliation et présentées à la résolution. **L'instrument de flexibilité sera mobilisé pour un montant de 150 millions EUR pour la politique européenne de voisinage**. Par ailleurs, le versement en amont des crédits d'engagement de 2011 pour la Palestine est approuvé.
- **Rubrique 5** : en ce qui concerne les crédits et les postes inscrits au tableau des effectifs pour les différentes institutions, la position du Parlement européen est approuvée. En outre, les augmentations proposées dans la lettre rectificative n° 2/2012 sont approuvées. Finalement, un montant de **10,4 millions EUR est ajouté pour les pensions**. Par conséquent, la marge disponible sous le plafond des dépenses de la rubrique 5 est de 474.400.000 EUR.

Crédits de paiement : le montant global des crédits de paiement pour le budget 2012 s'élève à 129.088.043.000 EUR. L'augmentation des crédits de paiement est donc limitée (1,86%), conformément à la demande des États membres. La Commission, le Conseil et le Parlement ont convenu de faire le point au cours de l'année prochaine en vue d'examiner si le budget est réaliste ou si des rectifications sont nécessaires. Les États membres ont signé une déclaration à cette fin. Dans le cadre du compromis global, le comité de conciliation souscrit à la déclaration commune relative aux crédits de paiement. Une méthode de calcul spécifique a été établie pour fixer le niveau global des crédits de paiements pour 2012 aboutissant notamment aux principales innovations suivantes :

- **Rubrique 1a** : le niveau des crédits de paiement du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation est fixé à 50 millions EUR ; le niveau des crédits de paiement pour l'Année européenne du vieillissement actif et de la solidarité intergénérationnelle est fixé au niveau convenu par le Conseil et le Parlement;
- **Rubrique 2** : le niveau des crédits de paiement des accords internationaux en matière de pêche est fixé au niveau proposé dans la lettre rectificative n° 3/2012;
- **Rubrique 3b**: le niveau des crédits de paiement des événements annuels spéciaux est fixé au niveau proposé dans la position du Parlement;
- **Rubrique 4**: le niveau des crédits de paiement de la réserve d'aide d'urgence est fixé à 90 millions EUR ; le niveau des crédits de paiement pour la Palestine est fixé au niveau proposé dans le projet de budget ; le niveau des crédits de paiement de l'aide macrofinancière est fixé au niveau décidé par le Conseil et le Parlement ; le niveau des crédits de paiement pour les pays signataires du protocole sur le sucre est fixé au niveau convenu par le Conseil et le Parlement.

La réduction globale du niveau des paiements est répartie sur l'ensemble des lignes budgétaires relatives aux dépenses dissociées au sein des différentes rubriques de dépenses, selon la clé de répartition précisée ci-dessous :

- Rubrique 1a: 31%;
- Rubrique 1b: 38,45%;
- Rubrique 2: 21,25%;
- Rubrique 3a: 1%;
- Rubrique 4: 8.3%.

À titre d'exception à cette règle, il est proposé de répartir la réduction globale appliquée à la rubrique 1b proportionnellement à la position du Conseil, soit en préservant le projet de budget pour l'objectif "convergence".

Réserves : toutes les réserves votées par le Parlement européen sont maintenues. Le montant de la réserve inscrit à la ligne 26 01 20 (EPSO) est réduit de 50%.

Déclarations communes relative aux crédits de paiement : compte tenu des efforts de consolidation fiscale entrepris par les États membres, **le Conseil et le Parlement européen s'accordent sur une réduction du niveau des crédits de paiement pour 2012 par rapport au projet de budget de la Commission**. Ils invitent la Commission à demander des crédits de paiement supplémentaires dans un budget rectificatif si les crédits inscrits dans le budget 2012 s'avèrent insuffisants pour couvrir les dépenses relevant :

- de la rubrique 1a (Compétitivité pour la croissance et l'emploi),
- de la rubrique 1b (Cohésion pour la croissance et l'emploi),
- de la rubrique 2 (Conservation et gestion des ressources naturelles),
- de la rubrique 3 (Citoyenneté, liberté, sécurité et justice),
- de la rubrique 4 (L'UE acteur mondial).

En particulier, le Conseil et le Parlement européen demandent à la Commission de présenter, au plus tard pour la fin septembre 2012, des données chiffrées actualisées concernant la situation et les estimations relatives aux crédits de paiement relevant de la sous-rubrique 1b et concernant le développement rural au titre de la rubrique 2 et, si nécessaire, un projet de budget rectificatif portant sur ce seul point. Le Conseil et le Parlement européen se prononceront sur tout projet de budget rectificatif dans les plus brefs délais afin d'éviter toute insuffisance dans les crédits de paiement. En outre, le Conseil et le Parlement européen s'engagent à traiter rapidement tout virement éventuel de crédits de paiement, y compris d'une rubrique

du cadre financier à l'autre, de façon à utiliser au mieux les crédits de paiement inscrits au budget et à les adapter aux besoins concrets et à une exécution effective.

Le Parlement et le Conseil ont en outre fait les déclarations suivantes :

- **déclaration commune relative à des mesures de prévention des crises futures dans le secteur des fruits et des légumes** : potentialité de l' adoption d'un budget rectificatif par la Commission si une crise de marché exceptionnelle devait survenir dans le secteur des fruits et légumes et rendre nécessaire l'adoption de mesures spécifiques d'urgence après la crise E-coli ;
- **déclaration commune relative au financement du projet ITER** : le Parlement et le Conseil invitent la Commission à favoriser la conclusion d'un accord relatif aux besoins financiers supplémentaires concernant le projet ITER, en tenant compte des préoccupations exprimées par les deux branches de l'autorité budgétaire.

Budget 2012: toutes sections

2011/2020(BUD) - 01/12/2011 - Acte final

OBJECTIF : adoption définitive du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2012.

ACTE LÉGISLATIF : 2012/70/UE, Euratom.

CONTENU : le 1er décembre 2011, le Parlement européen a voté l'adoption du budget 2012 de l'UE, conformément à la procédure établie par le Traité de Lisbonne. Le budget tel qu'adopté en Plénière par le Parlement européen correspond au compromis global obtenu au sein du comité de conciliation budgétaire des 18 et 19 novembre 2011.

Le budget 2012, en quelques chiffres : le budget 2012, se présente globalement comme suit :

- montant total des crédits de paiement : **129,088 milliards EUR** (soit, une augmentation très limitée des crédits de paiements de 1,86% par rapport au budget 2011 si l'on tient compte des budgets rectificatifs n° 6 et 7). Ce montant correspond à 0,98% du revenu national brut (RNB) de l'UE ;
- montant total des crédits d'engagement : **147,232 milliards EUR** (+3,545% ou +3,57% si l'on exclut les budgets rectificatifs n° 6 et 7) ce qui laisse une marge de 1,4 milliard EUR en-deçà du plafond du cadre financier pluriannuel (CFP).

Á noter que, selon les estimations, le taux d'inflation s'élèvera à 2% dans l'UE en 2012, ce qui signifie que le budget 2012 est en **diminution nette en termes réels** (en termes de crédits de paiement).

Ce budget a été adopté à l'issue d'intenses négociations pour aboutir à un équilibre entre la stricte limitation de son volume (pour aider les États membres dans leurs efforts d'assainissement) et le financement de mesures destinées à stimuler la croissance et la création d'emplois.

Priorités budgétaires : le budget 2012 soutiendra prioritairement l'économie européenne et les citoyens de l'UE. Il se concentrera sur les principales priorités suivantes dans le cadre de la stratégie Europe 2020 :

- une Union de l'innovation : 23 milliards EUR ;
- Jeunesse en mouvement : 1,4 milliard EUR ;
- une stratégie numérique pour l'Europe : 2,4 milliards EUR ;
- une Europe efficace dans l'utilisation des ressources : 22,1 milliards EUR ;
- une politique industrielle à l'ère de la mondialisation : 1,8 milliard EUR ;
- une stratégie pour les nouvelles compétences et les nouveaux emplois : 9,5 milliards EUR ;
- une plateforme européenne contre la pauvreté : 2 milliards EUR.

Faire face à la crise : en 2012, un montant de 62,2 milliards EUR (soit 42,3% du budget total) sera lié à la stratégie Europe 2020. Cela représente une augmentation globale de 4,5% par rapport à 2011. Cette augmentation a pu se faire en réduisant certaines dépenses administratives, en redéfinissant les priorités et en intégrant les activités clés. D'une manière générale, la plus importante partie du budget (94,4%) sera dirigée vers les programmes de l'Union et les opérations en faveur des régions et des villes d'Europe, des entreprises, des scientifiques, des citoyens et des actions de l'UE dans le monde.

Le budget 2012 - Montants rubrique par rubrique :

- **Rubrique 1 : CROISSANCE DURABLE** : cette rubrique est affectée d'un montant de **67,5 milliards EUR** en engagements et de quelque 55,3 milliards EUR en crédits pour paiement pour stimuler l'économie européenne. Elle inclut 2 sous-rubriques spécifiques et couvre 45,8% du budget :
  - **1a - Compétitivité pour la croissance et l'emploi** : en 2012, le budget cherchera à rationaliser le soutien à la recherche et au développement. Avec 14,8 milliards EUR (contre 13,5 milliards EUR en 2011), ce volet couvrira la plupart des programmes et actions les plus innovants de l'UE. Á titre indicatif, la contribution au programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation (CIP) représentera 614,4 millions EUR. Dans le domaine de la recherche, l'UE allouera notamment 939,5 millions EUR à l'amélioration de la recherche au plan européen et international dans le domaine des processus de développement de médicaments et de lutte contre les principales maladies. Á noter encore, les programmes pour l'éducation qui progressent de quelque 8% avec un montant global de 1,2 milliard EUR ;
  - **1b - Cohésion pour la croissance et l'emploi** : avec 52,8 milliards EUR en engagements et quelque 43,8 milliards EUR en paiements cette sous-rubrique concentre les actions structurelles de l'Union et la politique environnementale et d'aménagement du territoire. Par

rapport à 2011, les crédits augmentent de 3,5%. On épinglera dans le cadre de cette sous-rubrique, les 153 millions EUR qui seront affectés à des mesures liées au marché du travail afin d'améliorer l'accès à l'emploi et d'accroître la participation et la progression des femmes dans ce domaine.

- **Rubrique 2 - CONSERVATION ET GESTION DES RESSOURCES NATURELLES** : cette rubrique se caractérise par les montants suivants : **60 milliards EUR** en engagements et 57 milliards EUR en crédits de paiements. L'ensemble de la rubrique « Ressources naturelles » ne couvre plus que 40,8% du budget. L'agriculture jouant un rôle essentiel pour l'approvisionnement alimentaire et la gestion des ressources naturelles, un montant de 40,5 milliards EUR sera disponible en 2012 pour les aides directes, comme le soutien au revenu des agriculteurs dont 91,8% ne seront pas liées au niveau de production. Un montant de 14,6 milliards EUR sera disponible par le biais du Fonds européen agricole pour le développement rural afin d'améliorer la qualité de vie, d'encourager la diversification des activités par la création de nouveaux emplois et de contribuer à un niveau adéquat de services pour l'économie rurale. Cela inclut 4,9 milliards EUR (+1,2%) en 2012 pour des activités telles que des formations, des projets de modernisation des exploitations, des projets d'entreprise et la participation des agriculteurs dans les «systèmes de qualité». Sachant par ailleurs que les zones urbaines concentrent la plupart des défis environnementaux, des mesures ont été prévues pour favoriser l'innovation. L'initiative «Voitures vertes» encouragera ainsi le développement rapide des technologies en faveur des voitures hybrides et électriques durables. Le budget pour cette initiative est de 20 millions EUR en 2012. Une enveloppe de 0,4 milliard EUR est en outre consacrée à l'environnement et à la lutte contre le changement climatique.

- **Rubrique 3 : CITOYENNETÉ, LIBERTÉ, SÉCURITÉ ET JUSTICE** : cette rubrique atteint désormais 1,4% du budget de l'Union avec **2,1 milliards EUR** en engagements et 1,5 milliard en paiements. Cette rubrique perd quelque 12,7% en crédits pour paiement par rapport à 2011. Elle comporte les deux sous-rubriques suivantes (à l'exclusion du Fonds de solidarité de l'Union) :
  - **Rubrique 3a - Liberté, sécurité et justice** : 1,4 milliard EUR en engagements. Cette sous-rubrique vise à soutenir les actions et programmes dans le domaine des droits fondamentaux, de la justice, de la sécurité, de la sauvegarde des libertés, de la solidarité et de la gestion des flux migratoires. Une partie du financement de l'UE sera consacrée au soutien d'un certain nombre de programmes et d'actions nationaux centrés sur la gestion des retours et des mesures pour répondre à la situation particulière des rapatriés vulnérables ;
  - **Rubrique 3b - Citoyenneté** (incluant l'aide à la jeunesse et à la culture) avec 700 millions EUR en engagements, le budget de cette sous-rubrique régresse de quelque 21% par rapport à 2011. Une enveloppe de 2,7 millions EUR sera consacrée à un certain nombre d'activités visant à promouvoir le vieillissement actif dans les domaines de la stratégie de l'emploi, de l'éducation des adultes, de la santé publique et de la société de l'information. Un budget de 28,2 millions EUR sera en outre consacré à la société civile avec le programme « l'Europe pour les citoyens » en vue d'encourager les organisations à développer des projets d'intérêt européen, des jumelages de villes et des activités impliquant directement les citoyens.

- **Rubrique 4 - L'UE-PARTENAIRE MONDIAL** : cette rubrique atteint en 2012, **9,4 milliards EUR** en engagements (et 7 milliards EUR en paiements). Elle atteint désormais 6,4% du budget de l'Union (contre 6,2% en 2011). Cette rubrique inclut des instruments tels que l'instrument de coopération au développement (ICD) qui disposera de 2,6 milliards EUR pour répondre aux besoins fondamentaux des populations de 47 pays en développement en Amérique latine, en Asie et Asie centrale et dans la région du Golfe ainsi qu'en Afrique du Sud. En outre, en cas de crise humanitaire, 0,8 milliard EUR seront alloués au titre de l'aide humanitaire pour venir en aide à des millions de personnes touchées par des crises d'origine humaine ou des catastrophes naturelles. Afin de contribuer au maintien d'un espace de paix, de stabilité et de prospérité, l'UE consacrera **2,3 milliards EUR** d'aide financière par le biais de l'instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP) en vue de **soutenir, notamment, les pays de la région méditerranéenne qui furent au cœur du «printemps arabe»** dans leur transition vers la démocratie. L'instrument d'aide de préadhésion (IAP) bénéficiera de 1,9 milliard EUR pour soutenir les pays candidats à l'UE et candidats potentiels dans leurs efforts pour se rapprocher des normes et politiques européennes. Grâce à son Service européen pour l' action extérieure (SEAE) et à ses délégations dans le monde, l'UE se concentrera en outre sur les solutions pour faire face aux défis qui se posent à l'Europe ainsi qu'au reste du monde : le changement climatique, le terrorisme, la drogue et la sécurité énergétique. Le SEAE contribue également à prévenir, gérer et résoudre les conflits et à consolider la paix dans le monde.
- **Rubrique 5 - ADMINISTRATION** : enfin, en 2012, 5,6% du budget de l'UE seront prévus pour couvrir le fonctionnement de toutes les institutions de l'UE (contre 5,7% en 2011). Depuis plusieurs années, la Commission adhère à la politique de croissance zéro en matière de recrutement. En conséquence, cette rubrique n'a augmenté que de 1,3% par rapport à 2011 avec **8,3 milliards EUR**.

Budget 2012: toutes sections

2011/2020(BUD) - 29/02/2012 - Rectificatif à l'acte final

OBJECTIF : **Rectificatif** à l'adoption définitive du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2012 (publié antérieurement au *«Journal officiel de l'Union européenne» L 56 du 29 février 2012)*).

CONTENU : la rectification concerne certains éléments techniques figurant en pages I/21 à I/116 du budget général 2012 de l'UE.

Budget 2012: toutes sections

2011/2020(BUD) - 16/09/2011 - Document annexé à la procédure

OBJECTIF : présentation d'une lettre rectificative n° 2 au projet de budget général de l'UE pour l'exercice 2012 portant sur les effectifs du Parlement européen, du Conseil européen et du Conseil, de la Commission, du Comité économique et social européen, du Comité des régions et du Médiateur européen.

CONTEXTE : les négociations avec la Croatie ont été clôturées le 30 juin 2011. La signature du traité d'adhésion et le référendum croate devraient tous deux avoir lieu au second semestre de 2011 ou au premier semestre de 2012. Le processus de ratification par les parlements de l'ensemble des vingt sept États membres devrait être achevé d'ici à la fin du mois de juin 2013, de manière à permettre l'entrée en vigueur du traité **et l'adhésion de la Croatie à l'Union le 1er juillet 2013**, ainsi que la Commission l'a proposé.

La Commission a présenté aux deux branches de l'autorité budgétaire une communication relative à l'enveloppe financière pour les négociations d'adhésion avec la Croatie, **y compris des estimations indicatives des dépenses administratives supplémentaires pour toutes les institutions jusqu'en 2013**. Le Parlement européen et le Conseil sont les seules institutions à avoir déjà demandé et obtenu des emplois et/ou des crédits supplémentaires liés à cet élargissement dans le budget 2011.

En présentant son projet de budget pour l'exercice 2012, la Commission avait annoncé qu'étant donné que la date des futures adhésions n'était toujours pas connues, son état prévisionnel pour 2012 ne comportait aucune demande de ressources supplémentaires liées à l'élargissement. Par souci de cohérence, elle avait donc invité les autres institutions à ne pas inclure dans leur état prévisionnel les ressources supplémentaires requises pour l'adhésion de la Croatie, faisant valoir qu'il serait préférable de régler cette question au moyen d'une lettre rectificative après adoption de la décision relative à la date d'adhésion.

En conséquence, sur la base des états prévisionnels révisés reçus des institutions, la Commission soumet maintenant la présente lettre rectificative n° 2 au projet de budget 2012 (LR 2/2012) **afin d'intégrer l'incidence budgétaire de l'adhésion de la Croatie dans leurs dépenses administratives respectives**.

CONTENU : la présente lettre rectificative porte sur les besoins les plus urgents auxquels il convient de répondre avant l'adhésion (les besoins restants seront couverts à partir du projet de budget 2013).

Le total des crédits demandés par le Parlement européen, le Conseil européen et le Conseil, la Commission, le Comité économique et social européen, le Comité des régions et le Médiateur européen dans la présente lettre rectificative n° 2 au projet de budget 2012 s'établit à **13,1 millions EUR**.

Les crédits demandés sont nécessaires pour couvrir les dépenses en effectifs supplémentaires pour des travaux préparatoires dans le domaine linguistique et juridique se rapportant à l'élargissement à la Croatie.

Ces crédits serviront également à :

- couvrir des dépenses relatives aux missions des observateurs croates auprès du Parlement européen et du Comité des régions,
- financer des activités de communication, ainsi que du matériel et des dépenses de fonctionnement supplémentaires liés au recrutement de nouveaux effectifs.

Au total, **78 nouveaux emplois** relevant du tableau des effectifs sont demandés par le Parlement européen, la Commission, le Comité économique et social européen, le Comité des régions et le Médiateur européen. Toutefois, **les crédits correspondants ne sont demandés que pour 14 emplois**, étant donné que ni le Parlement (62 emplois nouveaux) ni le Médiateur (2 emplois nouveaux) ne demandent de crédits pour les emplois nouveaux correspondants.

Par ailleurs, des crédits pour **117 autres agents** (agents contractuels et experts nationaux détachés) sont demandés **jusqu'à l'adhésion à part entière de la Croatie**, au 1er juillet 2013.

Budget 2012: toutes sections

2011/2020(BUD) - 17/06/2011 - Document annexé à la procédure

OBJECTIF : présentation d'une lettre rectificative n° 1 au projet de budget 2012.

CONTENU : la présente lettre rectificative n° 1 (LR n° 1) au projet de budget général pour l'exercice 2012 (PB 2012) porte sur les éléments suivants:

- **la hausse de 400 millions EUR des crédits d'engagement** visant à financer des mesures supplémentaires dans la région couverte par la **politique de voisinage** de l'UE au titre du suivi de la communication conjointe, adoptée récemment, intitulée « Une stratégie nouvelle à l'égard d'un voisinage en mutation » : soit 395,5 millions EUR en faveur de l'instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP) et 4,5 millions EUR en faveur de l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH);
- **le redéploiement correspondant de 104,1 millions EUR en crédits de paiement** issus d'autres programmes relevant de la rubrique 4: 102,8 millions EUR pour l'IEVP et 1,3 million EUR pour l'IEDDH. Il n'y a pas d'incidence sur le niveau global des crédits de paiement.

Le renforcement de 400 millions EUR en crédits d'engagements sera couvert par la marge de la rubrique 4 (246,7 millions EUR) et par la mobilisation de l'instrument de flexibilité (153,3 millions EUR).

Renforcement de la politique de voisinage : la révision stratégique de la politique européenne de voisinage (PEV), lancée l'année dernière, a dégagé certains domaines dans lesquels cette politique pouvait être considérablement renforcée. Les révolutions et les bouleversements au sud de la Méditerranée et les aspirations profondes exprimées par les populations de ces pays en faveur d'un changement politique et économique rendent le soutien de l'UE encore plus essentiel que par le passé, et mettent en avant des domaines dans lesquels l'UE et les pays partenaires peuvent et doivent être plus efficaces. De même, l'UE reste déterminée à soutenir durablement la démocratisation et les processus de réformes dans l'ensemble de son voisinage, sud et est.

Dans ce contexte, la communication susmentionné expose les propositions ressortant de la révision stratégique de la PEV et concrétise les approches retenues à l'égard des pays partenaires d'Europe de l'Est et du Caucase du Sud, dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre du Partenariat oriental, ainsi qu'avec le sud de la Méditerranée. En proposant notamment ce «partenariat pour la démocratie et une prospérité partagée», l'UE entend soutenir la transformation démocratique entamée en Égypte et en Tunisie, qui est susceptible de s'étendre à d'autres pays du sud de la Méditerranée.

La communication sur la révision de la politique de voisinage recense en particulier les besoins **de la région en ressources supplémentaires, à hauteur de 1,242 milliard EUR jusqu'en 2013,** issues de diverses sources.

Il est donc proposé de renforcer de **751 millions EUR** l'enveloppe financière de l'**IEVP** (en plus de 5,7 milliards alloués au titre de l'actuelle programmation financière) **sur la période 2011-2013** et de **4,5 millions EUR celle de l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH) en 2012**. Un montant d'environ 355,5 millions EUR devrait être redéployé à partir d'autres instruments, y compris des dépenses d'appui administratif correspondantes.

La présente lettre rectificative porte sur la tranche 2012 et modifie en conséquence les lignes budgétaires correspondantes du projet de budget 2012, par **l'ajout de 400 millions EUR** en crédits d'engagement en faveur de l'IEVP et de l'IEDDH.

Compte tenu des échéances et des incertitudes qui entourent les conditions d'exécution, la Commission propose de réaffecter un montant de 120,1 millions EUR issu de crédits de paiement déjà inscrits dans le projet de budget 2012. En cas de besoin, et en fonction de la capacité d'absorption de la région, la Commission pourra demander des crédits de paiement supplémentaires en cours d'exercice par le biais de virements et/ou d'un budget rectificatif.

Sources du financement complémentaire : ce montant supplémentaire de 400 millions EUR sera couvert par:

- la marge non allouée sous le plafond des dépenses de la rubrique 4 (246,7 millions EUR). Une partie de la marge actuelle dans le projet de budget 2012 a été constituée grâce à la réduction des montants initialement programmés pour 2012 en faveur de l'instrument de coopération au développement (89 millions EUR), de l'instrument d'aide de préadhésion (60 millions EUR) et de l'instrument de stabilité (60 millions EUR). Les crédits de paiement nécessaires seront également réaffectés à partir de ces programmes;
- l'instrument de flexibilité, à hauteur de 153,3 millions EUR.

Budget 2012: toutes sections

2011/2020(BUD) - 25/07/2011 - Position du Conseil sur le projet de budget

Le Conseil a adopté sa position concernant le projet de budget pour 2012.

Á l'issue des délibérations du Conseil, les principaux éléments de cette position sont les suivants:

- **146.245,34 millions EUR en crédits d'engagements** ;
- **129.088,04 millions EUR en crédits de paiements**.

Selon la position du Conseil, les crédits d'engagement augmentent de 2,92% par rapport au budget 2011 et les crédits de paiement de 2,02%.

Le montant total des crédits de paiement prévus dans la position du Conseil sur le projet de budget pour 2012 correspond à 0,98% du RNB de l'UE.

A. Généralités : lors de l'adoption de sa position, le Conseil a suivi un certain nombre de lignes directrices qui peuvent se résumer comme suit :

- respect de l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 sur la discipline budgétaire et la bonne gestion financière;
- inscription du budget dans le cadre des orientations budgétaires définies pour le budget 2012 dans les conclusions du Conseil adoptées en février 2011 ;
- approche débouchant sur un **budget réaliste et équilibré dans toutes ses composantes**, dans le respect de la discipline budgétaire et de la bonne gestion financière. Bien que les efforts déjà accomplis par la Commission dans son projet de budget aient été salués, la nécessité de consentir des efforts supplémentaires a été soulignée;
- définition de priorités budgétaires fondées sur le taux d'exécution 2010, prise en compte des notes d'alerte pour les prévisions budgétaires en 2011 et de capacités d'absorption réalistes. Cette approche a également été suivie pour les dotations concernant les dépenses administratives liées aux programmes opérationnels et les dépenses des agences exécutives chargées de la gestion de ces programmes;
- croissance limitée et contrôlée des crédits de paiement par rapport à l'exercice 2011 pour toutes les rubriques et sous-rubriques du cadre financier pluriannuel. Cette approche doit être vue dans le contexte des **contraintes budgétaires auxquelles tous les États membres sont confrontés** ;
- prévision de marges suffisantes sous les plafonds des rubriques et sous-rubriques du cadre financier pluriannuel, sauf en ce qui concerne la sous-rubrique 1b, afin de pouvoir faire face à des situations imprévues, tout en respectant, dans toute la mesure du possible, les montants des crédits d'engagement proposés par la Commission en ce qui concerne les programmes décidés en commun.

Déclaration sur les crédits de paiement : outre les principes ci-avant décrits, le Conseil a également approuvé une déclaration sur les crédits de paiement précisant que si ces crédits se révélaient insuffisants pour couvrir les dépenses relevant de la sous-rubrique 1a (Compétitivité pour la croissance et l'emploi), de la sous-rubrique 1b (Cohésion pour la croissance et l'emploi), de la rubrique 2 (Conservation et gestion des ressources naturelles) et de la rubrique 4 (L'UE acteur mondial), la Commission aurait l'obligation de présenter un budget rectificatif. D'ici à la fin septembre 2012, elle devra également présenter les derniers chiffres actualisés concernant la situation et les estimations relatives aux crédits de paiement relevant de la sous-rubrique 1b et, si nécessaire, présenter un projet de budget rectificatif à cette seule fin. Le Conseil se prononcera sur le projet de budget rectificatif dans les plus brefs délais afin d'éviter toute insuffisance dans les crédits de paiement.

B. Dépenses par grandes rubriques budgétaires : en ce qui concerne les dépenses au titre des différentes rubriques du cadre financier, le Conseil s' est exprimé comme suit:

Rubrique 1 : « croissance durable » (**67,267 milliards EUR en engagements**):

1.a) dépenses relatives à la **compétitivité pour la croissance et l'emploi** : le montant de cette rubrique a été fixé à **14,028 milliards EUR** en crédits d' engagements, soit une diminution de 695,90 millions EUR par rapport au PB de la Commission, dont 45,90 millions EUR du fait de l'approche suivie pour les dépenses administratives et les agences décentralisées. La **réduction des 650 millions EUR** restants est liée à la révision éventuelle du cadre financier pluriannuel en ce qui concerne **ITER**. En effet, le Conseil n'a pas inclus dans sa position sur le projet de budget 2012 le financement supplémentaire proposé pour le projet ITER sur la base d'une révision éventuelle du cadre financier pluriannuel 2007-2013, dans l'attente de la clôture de la campagne agricole 2011 et de nouvelles informations sur les taux d'exécution. Il entend réexaminer la situation en vue de se prononcer sur les sources et l'ampleur d'un financement supplémentaire. Il invite la Commission, en coopération avec l'entreprise commune "Fusion for Energy" (F4E), à rendre compte, au plus tard le 15 octobre 2011, des progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan d'économies et de maîtrise des coûts, des performances et de la gestion de l'entreprise commune pour ITER et le développement de l'énergie de fusion et du projet ITER, ainsi que de la réalisation des activités prévues dans le cadre du budget annuel.

La sous-rubrique se caractérise en outre par :

- la création d'une ligne budgétaire 04 03 15 (Année européenne du vieillissement actif et de la solidarité intergénérationnelle (2012));
- l'établissement du niveau des crédits relatifs aux subventions pour les agences décentralisées, en réduisant les crédits demandés dans le PB de 15,52 millions EUR pour les engagements et de 17,84 millions EUR pour les paiements, du fait de l'approche suivie pour ces agences (63 postes temporaires au total ont été acceptés);
- l'établissement du niveau des crédits de paiement dans l'objectif d'atteindre **une réduction d'un montant total de 1,132 milliard EUR** dans les crédits demandés dans le PB, dont 99,46 millions EUR dans le domaine de la compétitivité, 101,99 millions EUR dans le domaine des transports, 563,22 millions EUR dans le domaine de la recherche, 86 millions EUR dans le domaine de l'éducation et de la formation, 147 millions EUR pour les lignes budgétaires relatives au plan européen pour la relance économique, 50 millions EUR pour la ligne budgétaire du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation et 84,33 millions EUR pour d'autres lignes budgétaires, sur la base d'une analyse de l'exécution budgétaire des exercices passés et de la capacité d'absorption des fonds.

La marge disponible au titre de la sous rubrique 1a s'élèverait à 175,30 millions EUR.

1.b) dépenses liées à la **cohésion pour la croissance et l'emploi** : le Conseil a prévu un montant de **52,739 milliards EUR** en engagements comme dans le PB de la Commission. Les autres grandes caractéristiques de cette sous-rubrique budgétaire sont les suivantes :

- fixation du niveau des crédits de paiement en opérant une réduction d'un montant total de 1,3 milliard EUR dans les crédits demandés dans le PB, ce qui représente néanmoins une augmentation de 5,2% par rapport à 2011;
- réduction des crédits de paiement concentrée dans le domaine du Fonds européen de développement régional (706 millions EUR), du Fonds social européen (394 millions EUR) et du Fonds de cohésion (199 millions EUR), correspondant à un ajustement sur la base des informations disponibles.

La marge disponible au titre de la sous rubrique 1b s'élèverait à 22,12 millions EUR.

Rubrique 2 « **conservation et gestion des ressources naturelles** » : le montant de cette rubrique a été fixé à **59,613 milliards EUR** en engagements, opérant ainsi une réduction totale des crédits d'engagement demandés dans le PB de 545,6 millions EUR, dont 197,94 millions EUR dans le domaine de l'agriculture, 337,6 millions EUR pour la ligne relative à l'apurement comptable et 10,06 millions EUR sur d'autres lignes budgétaires, sur la base de l'exécution budgétaire des exercices passés et de l'exercice en cours.

La rubrique budgétaire se marque également par :

- l'établissement du niveau des crédits relatifs aux subventions pour les agences décentralisées, en réduisant les crédits demandés dans le PB de 1,46 million EUR pour les engagements et de 2,67 millions EUR pour les paiements (4 postes temporaires ont été acceptés) ;
- fixation du niveau des crédits de paiement en opérant une réduction d'un montant total de 786,51 millions EUR dans les crédits demandés dans le PB, dont 229,93 millions EUR dans le domaine de l'agriculture, 337,6 millions EUR sur la ligne budgétaire relative à l'apurement comptable, 140 millions EUR dans le domaine du développement rural, 46,50 millions EUR dans le domaine du Fonds européen pour la pêche et 32,48 millions EUR sur d'autres lignes budgétaires, sur la base de l'exécution budgétaire des exercices passés et de l'exercice en cours. Ces montants sont susceptibles d'être réexaminés à la lumière de la lettre rectificative d'automne.

La marge disponible au titre de la rubrique 2 s'élèverait à 1,197 milliard EUR.

Rubrique 3 : Citoyenneté, liberté, sécurité et justice : le montant de cette rubrique a été fixé à **1,953 milliard EUR** en engagements, répartis entre 2 sous-rubriques :

3.a) dépenses en matière de **liberté, sécurité et justice** (1,285 milliard EUR en engagements): pour cette sous-rubrique, le Conseil demande :

- l'établissement du niveau des crédits d'engagement en opérant une réduction des crédits d'engagement demandés dans le PB d'un montant de 55,65 millions EUR pour un certain nombre de lignes budgétaires spécifiques de cette rubrique, sur la base de l'exécution budgétaire des exercices passés et de l'exercice en cours et de capacités d'absorption réalistes;
- l'établissement du niveau des crédits relatifs aux subventions pour les agences décentralisées, en réduisant les crédits demandés dans le PB de 11,55 millions EUR pour les engagements et de 12,73 millions EUR pour les paiements (12 postes temporaires acceptés);

- la fixation du niveau des crédits de paiement dans l'objectif d'atteindre une réduction d'un montant total de 44,26 millions EUR dans les crédits demandés dans le PB pour un certain nombre de lignes budgétaires, sur la base de l'exécution budgétaire des exercices passés et de l'exercice en cours.

La marge disponible au titre de la rubrique 3a s'élève à 121,27 millions EUR.

3.b) pour les dépenses liées à la **citoyenneté** (668 millions EUR en engagements), le Conseil a prévu de :

- établir le niveau des crédits d'engagement, en opérant une réduction des crédits d'engagement demandés dans le PB pour un montant total de 15,55 millions EUR portant sur un certain nombre de lignes budgétaires spécifiques ;
- établir le niveau des crédits relatifs aux subventions pour les agences décentralisées, en réduisant les crédits demandés dans le PB de 9,48 millions EUR pour les engagements et de 6,46 millions EUR pour les paiements, du fait de l'approche suivie pour ces agences;
- établir le niveau des crédits de paiement en opérant une réduction d'un montant total de 14,53 millions EUR dans les crédits demandés dans le PB, de façon ciblée sur une série de lignes budgétaires, sur la base de l'exécution budgétaire des exercices passés et de l'exercice en cours.

La marge disponible au titre de la sous rubrique 3b s'élève à 31,08 millions EUR.

Rubrique 4 « UE en tant que partenaire mondial » : le Conseil envisage un montant global de **9,206 milliards EUR** en engagements. Il a ainsi décidé de :

- accepter la lettre rectificative n° 1/2012 (destinée à financer la transformation démocratique entamée en Égypte et en Tunisie, susceptible de s'étendre à d'autres pays du sud de la Méditerranée). Cette lettre rectificative est intégralement financée dans les limites du plafond actuel de la rubrique 4, au moyen de redéploiements supplémentaires;
- établir le niveau des crédits d'engagement, en opérant une réduction des crédits d'engagement demandés dans le PB pour un montant total de 203,57 millions EUR portant sur un certain nombre de lignes budgétaires spécifiques de cette rubrique;
- établir le niveau des crédits relatifs aux subventions pour l'agence décentralisée, en réduisant les crédits demandés dans le PB de 0,28 million EUR pour les engagements et de 0,40 million EUR pour les paiements du fait de l'approche suivie pour ces agences;
- fixer le niveau des crédits de paiement en diminuant d'un montant total de 300,37 millions EUR les crédits demandés dans le PB, d'une part en opérant une réduction de 190,37 millions EUR de façon ciblée sur une série de lignes budgétaires, sur la base de l'exécution budgétaire des exercices passés et de l'exercice en cours et de capacités d'absorption réalistes, et, d'autre part, en ne retenant pas le montant de 110 millions EUR proposé dans le PB en ce qui concerne la réserve d'aide d'urgence.

La marge disponible au titre de la rubrique 4 s'élève à 50,23 millions EUR pour couvrir des besoins supplémentaires à un stade ultérieur.

Rubrique 5 : « dépenses administratives »: les dépenses administratives s'établissent à **8,207 milliards EUR** en engagements. Le Conseil a décidé de :

- conserver une maîtrise rigoureuse du volume des dépenses administratives des institutions de l'UE, conformément à l'approche suivie par les États membres pour leur propre fonction publique;
- fixer le budget administratif de chaque institution au niveau approprié, en tenant compte de leurs spécificités et de leurs besoins réels et justifiés;
- procéder à des réductions ciblées pour toutes les institutions, en tenant compte de l'exécution budgétaire des exercices passés et de l'exercice en cours et des besoins réels;
- augmenter l'abattement forfaitaire standard sur les salaires pour la plupart des institutions, en tenant compte de leur taux de vacance actuel;
- **n'accepter aucune demande de nouveaux postes des institutions**, à l'exception d'une partie de ceux demandés par le Service européen pour l'action extérieure;
- accepter les conversions, transformations, revalorisations et transferts de postes demandés.

Cette approche a permis de dégager un niveau satisfaisant de dépenses administratives pour assurer le bon fonctionnement des institutions. Une marge de 546,44 millions EUR est restée disponible sous le plafond de la rubrique 5 du cadre financier pluriannuel. Le Conseil s'est également concentré sur les dépenses administratives liées aux programmes opérationnels et sur les dépenses administratives des agences exécutives. À cet égard, il a été décidé de procéder à des réductions ciblées en se fondant sur une approche similaire à celle suivie pour les institutions.

Agences : en ce qui concerne les agences décentralisées, le Conseil a également appliqué une approche similaire à celle adoptée pour les institutions. En conséquence, aucune augmentation de crédits par rapport à 2011 et aucune création de nouveaux postes n'ont été acceptées pour les agences fonctionnant en "vitesse de croisière". Pour ce qui est des agences chargées de nouvelles tâches, une augmentation limitée à 1,5% par rapport à 2011 et un tiers des nouveaux postes demandés ont été acceptés. En outre, la création de nouveaux postes autofinancés a été enregistrée. En ce qui concerne les agences en "phase de démarrage", la création de nouveaux postes et les augmentations de la contribution correspondante aux titres 1 et 2 ont été limitées à trois quarts des demandes.

Budget 2012: toutes sections

2011/2020(BUD) - 18/11/2011

Le Conseil et le Parlement européen, réunis au sein du **comité de conciliation budgétaire**, ont marqué leur **accord pour limiter le montant total des paiements du budget de l'UE pour 2012 à 129,088 milliards EUR**, ce qui correspond à 0,98% du revenu national brut (RNB) de l'UE et représente une augmentation de 1,86% par rapport au budget de l'UE pour 2011, tel que modifié par les budgets rectificatifs n° 1 à 6. L'augmentation des crédits de

paiements qui a été décidée demeure en deçà du taux d'inflation de 2% que la Commission prévoit pour l'UE en 2012, ce qui signifie qu'en termes réels, l'accord équivaut donc à **une réduction du budget de l'UE**. L'UE se rallie de cette manière aux efforts très importants consentis par les États membres pour assainir leurs finances publiques.

Le résultat de la conciliation reflète la priorité du Conseil, qui consiste à fixer le montant total des crédits de paiement à un niveau réaliste afin d'éviter qu'une part des contributions nationales au budget de l'UE demeure non utilisée, alors même que les États membres prennent, au niveau national, des mesures draconiennes pour assainir leur budget. Elle garantit également une marge importante (12,4 milliards EUR) au-dessous du plafond des paiements de l'actuel cadre financier pluriannuel (CFP) afin de faire face à des situations imprévues. Dans le même temps, elle permet aux dépenses ciblées de soutenir les mesures favorisant la croissance et l'emploi afin d'éviter que l'UE ne s'enfonce davantage dans la crise.

En ce qui concerne les **crédits d'engagement**, le Conseil et le Parlement européen ont marqué leur accord sur un montant total de **147,232 milliards EUR**, ce qui laisse une marge de 1,2 milliard EUR en-dessous des plafonds du CFP.

S'agissant des différentes rubriques, l'accord intervenu au sein du comité de conciliation comprend les éléments suivants:

Sous-rubrique 1a (Compétitivité pour la croissance et l'emploi):

- les crédits d'engagement ont été fixés à 14,8 milliards EUR, en recourant à **l'instrument de flexibilité budgétaire à hauteur de 50 millions EUR**. Les crédits de paiement ont été fixés à 11,5 milliards EUR ;
- un montant de 100 millions EUR en crédits d'engagement, destiné à couvrir une partie des besoins supplémentaires du projet ITER, qui s'élèvent à 1,3 milliards EUR, sera financé par des redéploiements ; le Conseil et le Parlement européen se sont également mis d'accord sur une déclaration commune relative au financement de la partie restante des besoins supplémentaires du projet ITER en 2012-2013 ;
- une attention particulière a été portée aux programmes qui visent à stimuler la croissance et l'emploi et qui sont liés à la stratégie Europol 2020 (7ème programme-cadre de recherche, qui bénéficie de 92 millions EUR de crédits d'engagement supplémentaires par rapport au projet de budget, le PIC (+15 millions EUR), l'éducation et la formation tout au long de la vie (+ 52 millions EUR) et Erasmus Mundus (+1,9 millions EUR)).

Sous-rubrique 1b (Cohésion pour la croissance et l'emploi): les crédits d'engagement ont été fixés à 52,8 milliards EUR, ce qui laisse une marge de 8,4 millions EUR ; les crédits de paiement ont été fixés à 43,8 milliards EUR.

Rubrique 2 (Conservation et gestion des ressources naturelles) :

- les crédits d'engagement ont été fixés à 60 milliards EUR, ce qui laisse une marge de 834 millions EUR ; les crédits de paiement ont été fixés à 57 milliards EUR ;
- par rapport au projet de budget, modifié par la lettre rectificative n° 3 au projet de budget général 2012, les modifications suivantes ont été apportées aux crédits d'engagement: + 9 millions EUR pour le lait distribué dans les écoles et 131 millions EUR pour l'apurement des comptes ;
- le comité de conciliation a également marqué son accord sur une déclaration commune concernant les mesures permettant de prévenir à l'avenir une crise dans le secteur des fruits et des légumes (prévision, si nécessaire, d'un budget rectificatif en cas de crise du secteur).

Sous-rubrique 3a (Liberté, sécurité et justice) :

- les engagements de crédits ont été fixés à 1,4 milliards EUR, ce qui laisse une marge de 38 millions EUR ; les crédits de paiement ont été fixés à 836 millions EUR ;
- par rapport à l'avant-projet de budget, l'accord intervenu au sein du comité de conciliation porte essentiellement sur les modifications apportées aux crédits d'engagement pour FRONTEX (+9 millions EUR), pour le Fonds européen pour les réfugiés (+9 millions EUR) et Daphne (+2 millions EUR).

Sous-rubrique 3b (Citoyenneté) :

- les crédits d'engagement ont été fixés à 697 millions EUR, ce qui laisse une marge de 1,6 million EUR ;, les crédits de paiement ont été fixés à 649 millions EUR ;
- par rapport à l'avant-projet de budget, l'accord intervenu au sein du comité de conciliation porte essentiellement sur les modifications apportées au programme "Jeunesse en action" (+5 millions EUR).

Rubrique 4 (L'UE acteur mondial) :

- les crédits d'engagement ont été fixés à 9,4 milliards EUR, **en recourant à l'instrument de flexibilité budgétaire à hauteur de 150 millions EUR** ; les crédits de paiement ont été fixés à 7 milliards EUR ;
- par rapport à l'avant-projet de budget, l'accord intervenu au sein du Comité de conciliation porte essentiellement sur les crédits accordés à l' Asie (+14,5 millions EUR), l'Amérique latine (+11,7 millions EUR), l'instrument de stabilité (+7,8 millions EUR).

Rubrique 5 (Administration) :

- les crédits d'engagement et les crédits de paiement ont été fixés à 8,3 milliards EUR, ce qui laisse une marge de 474 millions EUR ;
- **la position du Parlement européen a été approuvée pour toutes les institutions** en ce qui concerne les crédits d'engagement, ainsi que la lettre rectificative n° 2 au projet de budget général 2012 qui vise à couvrir les besoins supplémentaires s'élevant à 13,1 millions EUR pour préparer l'adhésion de la Croatie à l'UE.

Budget 2012: toutes sections

2011/2020(BUD) - 26/10/2011 - Texte budgétaire adopté du Parlement

Le Parlement européen a adopté par 431 voix pour, 120 voix contre et 124 abstentions une résolution sur le projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2012 tel que modifié par le Conseil (toutes sections confondues) et les lettres rectificatives n° 1 et n° 2 au projet de budget 2012.

De manière générale, le Parlement a cherché à rétablir le projet de budget proposé par la Commission, après les coupes opérées par le Conseil en juillet. La position du Parlement implique une augmentation des paiements de 5,2% par rapport au budget 2011.

Les montants s'établissent dès lors comme suit : **133.143.180.000 EUR en paiements** et **147.763.820.000 en engagements**.

En ce qui concerne la Section III du budget, le Parlement préconise les éléments clés et les priorités budgétaires suivantes :

Un budget tourné vers la stratégie Europe 2020 et les investissements : le Parlement affirme que la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020 passe par d'importants investissements estimés à pas moins de 1.800 milliards EUR par la Commission dans sa communication intitulée "Le réexamen du budget de l'UE". Les investissements nécessaires – tant au niveau de l'Union qu'à celui des États membres – ne peuvent donc plus être reportés et doivent être effectués dès à présent.

Pour aider l'Europe à se remettre de la crise et à en sortir renforcée, la stratégie Europe 2020 doit être au centre de la stratégie budgétaire de l'Union en 2012. Or, la crise s'est traduite par une baisse des investissements publics dans certains domaines en raison des ajustements budgétaires des États membres. Le Parlement estime dès lors qu'il faut renverser la tendance **en garantissant les investissements**, tant au niveau de l'Union que des États membres.

Estimant que le budget de l'Union pouvait jouer un rôle de levier dans les politiques de relance des États membres en initiant et en favorisant les investissements nationaux pour la croissance et l'emploi, le Parlement considère que cette approche s'inscrit dans le droit fil de l'élan impulsé par le semestre européen. Une fois encore, le Parlement souligne qu'il ne faut pas considérer le budget de l'Union comme un simple poste financier ajoutant une charge supplémentaire aux budgets nationaux, mais comme **une possibilité de préparer les initiatives et investissements qui présentent un intérêt et apportent une valeur ajoutée à l'Union dans son ensemble**. Par sa nature et son montant limité, le Parlement estime qu'il ne saurait être remis en question et mis à mal par des réductions arbitraires. Au contraire, ce budget devrait être renforcé dans des domaines bien ciblés. La Plénière concède toutefois qu'il existe, au sein de l'Union, une grave pénurie de fonds, à la fois au niveau de l'Union et au niveau des États membres et que donc l'ensemble des programmes et des dépenses de l'UE devrait être analysé quant à leur viabilité, leur efficience et leur efficacité.

Le Parlement souligne par ailleurs que les marges laissées par le cadre financier pluriannuel (CFP) n'offrent pas de réelle marge de manœuvre, en particulier dans la sous-rubrique 1a et dans la rubrique 4, ce qui a pour effet de réduire la capacité de l'Union à faire face aux changements politiques et aux besoins imprévus tout en maintenant ses priorités. Or, l'ampleur des défis auxquels l'Union est confrontée requiert des moyens qui dépassent largement les plafonds actuels du CFP. Dans ce contexte, il rappelle l'existence d'instruments budgétaires *ad hoc* pour financer des priorités nouvelles, dont notamment **le printemps arabe** ou la nécessité de donner un élan énergique à la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020.

Position du Conseil : d'une manière générale, le Parlement regrette **les réductions opérées par le Conseil** sur le projet de budget de la Commission – 1,59 milliards EUR pour ce qui est des engagements (-1,08%) et 3,65 milliards EUR pour ce qui est des paiements (-2,75%). Le Conseil a ainsi proposé des réductions pour plusieurs centaines de lignes budgétaires dans toutes les rubriques, sans toutefois proposer aucun renforcement. Il note par ailleurs des incohérences dans certaines de ces réductions par rapport aux positions prises récemment par le Conseil, par exemple les réductions opérées dans le projet de budget 2012 sur les lignes budgétaires des **agences de surveillance financière** nouvellement créées. Si le Parlement partage les préoccupations du Conseil à propos des contraintes économiques et budgétaires nationales, il estime que l'Union devrait faire preuve de responsabilité sachant que le budget de l'Union ne peut pas connaître de déficit public, et qu'il ne représente que 2% de l'ensemble des dépenses publiques dans l'Union.

Le Conseil a par ailleurs opéré des réductions horizontales dans le budget, arrêtant *a priori* le niveau global des crédits, sans tenir compte d'une évaluation précise des besoins pas plus que des priorités que le Parlement avait énoncées dans sa résolution du 23 juin 2011 sur le mandat pour le trilogue.

Le Parlement regrette par ailleurs le faible niveau de paiement proposé par le Conseil qui déboucherait sur une discordance plus marquée entre CP et CE, et entraînerait automatiquement une **augmentation du RAL** à la fin de l'année, en particulier sous les rubriques 1a et 1b.

Proposition du Parlement pour le budget : dans ce contexte, la position du Parlement sur le budget 2012 peut se résumer comme suit :

- fixation du niveau global des crédits à 147,766 milliards EUR en engagements et 133,143 milliards EUR pour les paiements ;
- augmentation des crédits proposée pour une série de postes budgétaires portant sur des stratégies tant à court terme qu'à long terme liées à l'avenir de l'Union et à la stratégie Europe 2020 ;
- rétablissement de la plupart des crédits de paiement au niveau du projet de budget, d'autant que les réductions opérées par le Conseil dans ce domaine concernent également des secteurs et des lignes budgétaires relevant des objectifs de la stratégie Europe 2020 (rubriques 1a et 1b).

En ce qui concerne chacune des rubriques budgétaires, le Parlement s'exprime comme :

Rubrique 1a : le Parlement regrette que la Commission et le Conseil ne proposent pas de doper les investissements nécessaires d'urgence pour mettre en œuvre les 7 initiatives-phares de la Stratégie Europe 2020, lesquels sont reportés à 2013. Il propose par conséquent certaines augmentations ciblées par rapport au projet de budget de la Commission dans certains domaines-clés, à savoir la compétitivité et l'esprit d'entreprise, la recherche et l'innovation, l'éducation et l'apprentissage tout au long de la vie.

Sur les autres questions de cette rubrique, le Parlement souligne :

- sa ferme opposition à toute forme de redéploiement des fonds du 7ème programme-cadre pour financer ITER comme proposé par la Commission et propose le rétablissement des montants du programme-cadre, en ajoutant 100 millions EUR aux lignes budgétaires réduites par la Commission;
- rétablissement de l'ensemble des paiements réduits par le Conseil en ce qui concerne les lignes du programme-cadre (492 millions EUR), afin d'éviter tout risque de non-exécution des obligations juridiques existantes et augmentation du niveau des crédits d'engagement de certaines lignes du programme-cadre (Capacités – recherche au profit des PME, Coopération – énergie, Idées, Personnes, Recherche liée à l'énergie);
- augmentation du niveau global des crédits d'engagement du programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation (PCI – énergie intelligente et PCI – esprit d'entreprise et innovation) par rapport à ce qui était initialement prévu, à l'effet de donner suite aux initiatives-phares de la stratégie Europe 2020 (cette augmentation facilitera l'accès des PME au programme tout en permettant la mise en place de programmes spécifiques et de mécanismes financiers innovants) ;
- hausse importante des crédits d'engagement du programme d'apprentissage tout au long de la vie en raison de sa forte valeur ajoutée européenne et de sa contribution aux initiatives-phares "Jeunesse en mouvement" et "Une Union pour l'innovation";
- nouvelle hausse des crédits d'engagement du programme Erasmus Mundus;
- rétablissement des paiements pour le projet de budget pour le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation et appel à de nouvelles améliorations de la procédure de mobilisation du Fonds ;
- **mobilisation l'instrument de flexibilité** pour un montant de **30,75 millions EUR** sous la rubrique 1a.

Rubrique 1b : le Parlement déplore l'approche restrictive du Conseil en ce qui concerne les paiements, réduits de quelque 1,3 milliard EUR par rapport aux prévisions de la Commission relatives aux besoins pour 2012. Il constate que seules les lignes afférentes à l'objectif de convergence et à l'assistance technique ont échappé aux réductions opérées par le Conseil. Ces réductions s'appliquent à des crédits budgétaires déjà nettement inférieurs aux estimations des États membres (61 milliards pour 2012, c'est-à-dire environ 50% de plus que le projet de budget) et largement considérés comme le strict minimum pour honorer les demandes de paiement à venir. Pour le Parlement, cette approche est d'autant plus inacceptable que la Commission a récemment formulé des propositions concrètes visant à accroître les décaissements des Fonds structurels et du Fonds de cohésion en faveur des pays les plus touchés par la crise économique et financière actuelle. Il rétablit dès lors les paiements du projet de budget qui ont fait l'objet d'une réduction de la part du Conseil et demande une évaluation de la mise en œuvre de la politique régionale et de la politique de cohésion, accompagnée de propositions concrètes sur la réduction des RAL.

Rubrique 2 : le Parlement rétablit les montants réduits par le Conseil sous cette rubrique fixée à 60,458 milliards EUR, soit une variation de +3,07% par rapport au budget 2011. Cette approche est en effet plus réaliste que celle du Conseil, en particulier dans le climat actuel de grande incertitude économique et d'instabilité des marchés. Il demande à la Commission d'intensifier ses efforts visant à définir clairement des priorités sous cette rubrique en faveur des systèmes agricoles durables, qui préservent la biodiversité, protègent les ressources en eau et la fertilité du sol, respectent le bien-être animal et l'emploi.

Rejetant l'augmentation de la ligne dite de dépense négative (apurement des comptes) qui apparaît comme une réduction artificielle du niveau global des crédits de la rubrique 2, le Parlement souligne que les mécanismes de prévention et de réaction face aux crises dans le secteur des fruits et légumes sont manifestement insuffisants et qu'il faudra trouver une solution immédiate, en attendant la mise en place de la nouvelle PAC. Il appelle donc la Commission à lui présenter, ainsi qu'au Conseil, une proposition concrète qui garantisse une majoration appropriée de la contribution de l'Union au fonds de crise créé dans le cadre du Fonds opérationnel des organisations de producteurs. La Plénière précise qu'une telle majoration devra être destinée à financer des mesures spécifiques en faveur des **producteurs victimes de la crise de l'E. coli** et à prévenir de futures crises.

Le Parlement demande également un soutien accru du programme lait dans les écoles et la poursuite du soutien du programme relatif aux fruits dans les écoles. Parallèlement, **le Parlement maintient l'enveloppe budgétaire affectée au programme de distribution alimentaire en faveur des personnes les plus démunies de l'Union européenne**, qui vient en aide à 18 millions de personnes présentant des problèmes de malnutrition dans l'Union. Il se félicite des récents efforts de la Commission en vue de trouver une solution politique et juridique pour éviter des réductions dramatiques dans l'exécution du programme en 2012 et 2013 et invite donc instamment le Conseil à approuver cette proposition sans retard, vu la situation sociale difficile qui règne dans de nombreux États membres.

Le Parlement soutient encore le programme LIFE+ et le financement au niveau proposé dans le projet de budget, de la politique de pêche.

Rubrique 3a : lançant un appel pressant en faveur d'une réponse équilibrée aux défis qui se posent actuellement dans le domaine des migrations et de la solidarité, le Parlement demande un financement suffisant de cette politique et l'augmentation équilibrée, par rapport au projet de budget, des crédits destinés, d'une part, à l'agence FRONTEX et du Bureau européen d'appui en matière d'asile ainsi que du Fonds européen pour les réfugiés. Il rétablit en outre au niveau du projet de budget les crédits d'engagement destinés au Fonds européen pour le retour et au Fonds pour les frontières extérieures. En rétablissant les crédits du projet de budget pour la lutte contre la criminalité et la prévention du terrorisme, le Parlement fait également progresser la lutte contre la cybersécurité ou la confiscation d'avoirs d'organisations criminelles. Constatant par ailleurs, le sous-financement du programme Daphne, il indique qu'il fera en sorte qu'il soit dûment doté pour répondre aux besoins reconnus en matière de lutte contre la violence faite aux femmes.

Rubrique 3b : le Parlement augmente le financement du programme "Jeunesse en action" et rejette toute réduction supplémentaire de l'enveloppe de l'instrument financier pour la protection civile étant donné que le projet de budget était déjà en-dessous de la planification financière. Il rétablit les montants initiaux prévus. Une fois encore, il met en réserve une partie des crédits de communication de la Commission en attendant que cette dernière fasse la preuve de sa volonté d'améliorer la coopération interinstitutionnelle dans ce domaine. Il crée en outre un certain nombre de réserves dans l'attente de rapports d'évaluation et d'un engagement formel concernant le renforcement de la coopération interinstitutionnelle. Le Parlement soutient également les efforts déployés par la Commission pour poursuivre la campagne HELP pour une vie sans tabac dans le cadre du programme de santé publique.

Rubrique 4 : le Parlement rappelle que cette année plus encore que par le passé, la dotation de la rubrique 4 du budget de l'Union pour 2012 est **insuffisante** et la marge disponible pour cette même rubrique est trop faible pour permettre de faire face aux défis politiques qui se posent dans la voisinage de l'Europe et dans le monde. Il se félicite du renforcement des crédits de l'instrument de voisinage tel que proposé dans la lettre rectificative n° 1/2012 car cela est conforme à son adhésion à une réponse claire et cohérente de l'Union à l'évolution politique et sociale récente sur la rive méridionale de la Méditerranée. Il réaffirme cependant que **cette aide financière ne saurait en aucun cas remettre en question les priorités existantes**.

Le Parlement accepte par ailleurs les réductions des crédits d'engagement pour différents budgets, en particulier la politique étrangère et de sécurité commune. La Plénière est d'avis que le financement revu à la hausse pour la Palestine et le HCNUR est capital pour mieux assurer la sécurité et la subsistance des réfugiés et soutenir les efforts actuels relatifs à un État palestinien viable. Le Parlement réclame donc à nouveau une stratégie claire pour la Palestine et un rôle accru de l'UE dans le processus de paix par rapport aux deux parties au conflit. Il augmente donc de 100 millions EUR l'aide en faveur de la Palestine (et de 27 millions EUR, l'instrument de coopération au développement destiné à l'Asie et à l'Amérique latine).

Il regrette encore que tous les besoins et les priorités cernés par ses commissions spécialisées, n'aient pas pu être financés dans les limites du plafond du CFP pour la rubrique 4 et considère sa position comme le **minimum nécessaire** à une position crédible de l'UE en tant qu'acteur mondial. Il propose à cet égard la **mobilisation de l'instrument de flexibilité** à concurrence d'un montant de **208,67 millions EUR** sous la rubrique 4.

Rubrique 5 : le Parlement rejette la position générale du Conseil sur les dépenses de la rubrique 5 qui vise à réduire d'environ 74 millions EUR, dont 33 millions pour ce qui est de la Commission, le budget des institutions. Cette approche aussi restrictive, si elle permet des économies à court terme pour le budget de l'Union et ceux des États membres, n'est pas sans compromettre la mise en œuvre des politiques et programmes de l'UE. Or, les institutions devraient se voir allouer des moyens suffisants pour mener à bien leurs missions. Le Parlement rétablit dès lors toutes les dépenses administratives de la Commission vu les efforts faits par cette institution pour geler ses besoins au minimum requis.

Autres sections :

Le Parlement rappelle sa position selon laquelle il a demandé à toutes les institutions de faire des économies, en limitant l'augmentation de leurs dépenses à 1% par rapport à 2011. Constatant les efforts faits, le Parlement relève que l'enveloppe des dépenses administratives et de fonctionnement de l'ensemble des institutions représente 5,59% du total du budget de l'Union, dans lequel la rubrique 5 dispose d'une marge de 497,9 millions EUR. Il réaffirme que les mesures d'économie ne sauraient toutefois remettre en question le paiement des traitements et des pensions, l'entretien des bâtiments et la sécurité, les institutions devant disposer du nécessaire pour fonctionner.

Section I — Parlement européen : le Parlement observe que l'actualisation actuellement votée du budget 2012 est de 1,44% par rapport à 2011, sans la lettre rectificative sur la Croatie puisque celle-ci sera traitée avec le Conseil en comité de concertation. Il attend que soient ajoutées les dépenses nécessitées par l'adhésion de la Croatie et demande que l'actualisation définitive du budget 2012 soit fixée à 1,9% (avec la Croatie), ce qui **est la plus faible actualisation depuis 12 ans** (sans les dépenses liées à l'adhésion de la Croatie et aux 18 nouveaux députés prévus par le traité de Lisbonne, l'actualisation s'établirait à seulement 0,8%). La Plénière fait observer que le montant global de son budget 2012 s'établit à 1,7 milliard EUR (avec les 18 députés nouveaux prévus par le traité de Lisbonne) et qu'il est en diminution nette de 14,5 millions EUR par rapport à l'état prévisionnel et de 74,085 millions EUR par rapport aux propositions initiales de budget, avant conciliation avec le Bureau.

La Plénière fait remarquer que le budget du Parlement pour 2012 est un budget de consolidation, dans lequel il s'est efforcé au maximum de réaliser des économies sans porter atteinte à la qualité de son travail et à l'excellence législative et que ce budget 2012 et le suivant serviront de référence pour le prochain cadre financier pluriannuel.

Le Parlement précise que des économies ont été réalisées dans le secteur de la traduction et de l'interprétation mais que cela ne saurait porter atteinte au **principe du multilinguisme** au sein du Parlement européen. Il appelle cependant à de nouvelles économies (de 5%) sur tous les types de frais de déplacement, y compris en ce qui concerne les délégations de commissions et les délégations interparlementaires, dans le plein respect du statut des députés. La Plénière demande en particulier que 15% des crédits destinés aux déplacements soient placés en réserve dans l'attente d'un rapport que le Secrétaire général du Parlement doit remettre au Bureau et à la commission des budgets pour le 31 mars 2012 (ce rapport devrait examiner les mesures envisageables pour rentabiliser au maximum les déplacements des députés afin de formuler des recommandations permettant de réaliser des économies budgétaires). Le Parlement attend notamment que **les crédits destinés aux déplacements soient réduits en 2012 et dans les prochaines années** jusqu'à la fin de la législature.

Le Parlement réaffirme par ailleurs sa position selon laquelle, en tout état de cause, la réalisation d'économies lorsqu'elles sont possibles et la poursuite de la réorganisation et du redéploiement des moyens existants sont des éléments fondamentaux de sa politique budgétaire, en particulier en cette période de crise économique. Les réductions acceptées obligeront ainsi le Parlement à des changements structurels, qui ne mettront cependant pas en péril son excellence législative. Ce dernier indique au passage qu'un certain nombre d'enveloppes pour des frais généraux ont été gelées au niveau de 2011 et que des réserves pour certaines actions ont été proposées. La Plénière estime par ailleurs qu'afin de réaliser des économies à long terme, son budget devrait faire l'objet d'une étude comparative avec les budgets d'un échantillon représentatif dans les États membres et avec le budget du Congrès américain.

La Plénière fait encore observer que le budget 2012 comprend des dépenses liées à l'arrivée de 18 députés supplémentaires à la suite de l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne (10,6 millions EUR).

En matière immobilière, le Parlement attend une analyse minutieuse des projets immobiliers ayant des implications financières importantes pour le budget, par exemple l'immeuble KAD, la Maison de l'histoire européenne et les projets de construction ou d'acquisition sur ses lieux de travail. Il estime notamment que le projet de **Maison de l'histoire européenne** requiert une coopération active et une contribution financière des autres institutions. Il demande à l'administration de conclure un accord de service pour le partage des coûts, en fonction des frais courants, avec la Commission ou toute autre institution souhaitant utiliser les installations de la Maison de l'histoire européenne et invite les institutions de l'Union à mieux coordonner leurs programmes de visite, dans le but de **tirer parti des synergies**. Dans la foulée, le Parlement se félicite de l'engagement de la Commission de contribuer de manière substantielle au projet et d'assurer un soutien au fonctionnement de la Maison de l'histoire européenne.

En ce qui concerne les autres institutions, le Parlement rétablit pour la Cour de Justice, la Cour des Comptes, les Comités économique et social et des Régions, le Médiateur européen et le Contrôleur européen des données, une partie des montants prévus à leur projet de budget afin de leur permettre de fonctionner de manière efficace. Il fait enfin des recommandations concernant les deux institutions suivantes :

- **CEPD** : le Parlement accepte la création de deux postes permanents supplémentaires dans le tableau des effectifs en raison des nouvelles tâches confiées au Contrôleur et accepte, dans un souci de respect des obligations juridiques, la revalorisation du grade du directeur (A14 en A15) bien que l'effectif total de l'institution ne se chiffre qu'à 43 postes;
- **SEAE** : le Parlement constate que le SEAE, en tant qu'organisation nouvelle, porteuse d'une ambition européenne majeure, doit être **doté de moyens suffisants**, tout en appelant cette institution à faire preuve de modération. D'une manière générale, le Parlement accepte les modifications demandées au tableau des effectifs du SEAE afin de renforcer les délégations. Il restera vigilant, cependant, en ce qui concerne la composition du personnel du SEAE et le respect de l'obligation statutaire en vertu de laquelle les fonctionnaires de l'Union doivent représenter 60%, au minimum, du personnel AD de ce Service.

Budget 2012: toutes sections

2011/2020(BUD) - 25/10/2011 - Document annexé à la procédure

OBJECTIF : présentation de la lettre rectificative n° 3 au projet de budget 2012 - Section III – Commission.

CONTENU : la lettre rectificative n° 3 (LR n° 3) au projet de budget pour l'exercice 2012 (PB 2012) porte sur:

- l'actualisation, ligne par ligne, des besoins estimés pour les dépenses agricoles. Outre la modification des éléments de marché, la LR intègre l' impact des décisions législatives agricoles intervenues depuis l'établissement du projet de budget 2012, des estimations révisées des besoins pour certains paiements directs, ainsi que des propositions qui sont susceptibles d'avoir un effet important sur l'exercice budgétaire à venir ;
- une actualisation de la situation relative aux accords internationaux en matière de pêche;
- le renforcement de la contribution de l'UE à l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) sous la rubrique 2.

L'impact budgétaire de ces ajustements est une **diminution de 85,7 millions EUR des crédits d'engagement et de 83,4 millions EUR des crédits de paiement** par rapport au projet de budget 2012.

1) **actualisation des dépenses agricoles** : la LR n° 3 est fondée sur les besoins de l'UE dans son ensemble. Aux termes de la présente LR n° 3, les crédits globaux pour la rubrique 2 sont estimés, pour 2012, à 60,073 milliards EUR, ce qui laisse une marge de 737 millions EUR en crédits d'engagement sous le plafond correspondant du cadre financier pluriannuel. Les crédits d'engagement pour les dépenses agricoles (y compris les dépenses vétérinaires et celles pour la pêche financées au titre du FEAGA) s'élèvent à 44,092 milliards EUR, soit une baisse de 88 millions EUR par rapport au PB 2012, qui est principalement due à l'encaissement, en 2011, de recettes affectées plus élevées que prévu. Les crédits de paiement au titre du FEAGA étant diminués du même montant, on aboutit à un total de 44,015 milliards EUR.

2) **accords de pêche** : en ce qui concerne les accords internationaux en matière de pêche, la LR n° 3 propose de réduire de 3,5 millions EUR et 2,8 millions EUR respectivement les crédits d'engagement et les crédits de paiement pour l'article 11 03 01 – Accords internationaux en matière de pêche, ainsi que d'augmenter, sur la ligne de réserve, les crédits d'engagement de 4,2 millions EUR et les crédits de paiement de 5,8 millions EUR.

3) **ECHA** : le 12 juin 2009, la Commission a présenté une proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil concernant la mise sur le marché et l'utilisation des produits biocides. Cette proposition inclut de nouvelles tâches pour l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA), dont une partie est financée au titre de la rubrique 2 du cadre financier pluriannuel. Le Conseil a adopté sa position en première lecture le 21 juin 2011 et a introduit des modifications qui entraînent, pour l'Agence, une charge de travail supplémentaire et les besoins en ressources qui y sont associés. Les services de la Commission ont réalisé, en concertation avec l'ECHA, un examen approfondi des besoins financiers et des besoins en effectifs de l'Agence, qui a porté sur les différentes tâches nouvelles qui seront assignées à l'ECHA. Le 11 août 2011, la Commission a adopté une communication concernant la position du Conseil, à laquelle est annexée une version révisée de la fiche financière tenant compte des modifications introduites par le Conseil. Étant donné que 2012 sera une année de préparation et que les demandes d' autorisation de produits et d'agrément de substances ne seront introduites qu'à compter de 2013, les travaux de l'ECHA sur les biocides dépendront entièrement de la subvention de l'UE en 2012. Pour que l'ECHA soit prête dans le délai prévu à accomplir les tâches supplémentaires qui lui sont confiées par les colégislateurs, la Commission propose d'augmenter la subvention de 1,7 million EUR, tant pour les crédits d'engagement que pour les crédits de paiement. Ces montants seront inscrits dans la réserve, en attendant l'adoption de la base légale.

Budget 2012: toutes sections

2011/2020(BUD) - 26/05/2011 - Projet de budget de la Commission

OBJECTIF : présentation du projet de budget de la Commission pour l'exercice 2012.

CONTENU : la Commission a adopté le projet de budget 2012, le 2ème de « l'ère Lisbonne ». Il s'agit également du 5ème et avant-dernier budget relevant des perspectives financières 2007-2013 dont le principal objectif sera **le soutien aux investissements et à la croissance économique**, sur la base de perspectives économiques plus positives.

Parallèlement, le budget 2012 entend:

- agir dans un nouveau cadre établi pour la relance et la gouvernance économique (Europe 2020 et semestre européen) ;
- jouer un rôle important en tant que levier pour les politiques de relance des États membres, ce qui aura des retombées sur les bénéficiaires finaux.

Le budget en quelques chiffres : le total des dépenses demandées dans le projet de budget (PB) 2012 s'établit à **147.435,6 millions EURen crédits d' engagement**, ce qui correspond à 1,12% du RNB, soit une augmentation de 5.324,3 millions EUR par rapport à 2011 (+3,7%). Il reste ainsi une marge combinée d'un total de 1.603,3 millions EUR sous les divers plafonds du CFP.

Quant aux **crédits de paiement**, le total s'élève à **132.738,6 millions EUR**, c'est-à-dire à 1,01% du RNB. Ce montant est en hausse de 6.191,9 millions EUR par rapport aux crédits de paiement inscrits dans le budget 2011 (+4,9%), ce qui laisse une marge de 8.815,4 millions EUR sous le plafond du CFP.

Les principales priorités budgétaires pour 2012 : l'objectif essentiel sera à nouveau de soutenir sans réserve l'économie européenne ainsi que les citoyens de l'UE, en cherchant à tirer parti de l'effet de levier du budget de l'UE pour consolider la croissance et améliorer les perspectives d'emploi, tout en soutenant les mesures mises en œuvre dans le cadre des budgets des États membres. Le projet de budget 2012 répondra également aux objectifs d'une croissance intelligente, durable et inclusive telle que définie par la stratégie Europe 2020.

Parmi les principales priorités retenues, on retiendra en particulier les éléments suivants :

- **investir pour la croissance dans le cadre de l'assainissement budgétaire** : le budget de l'UE est un outil servant à financer les investissements qui sont particulièrement nécessaires en période d'assainissement budgétaire dans les États membres. Sur un montant global d'engagements fixé à 147,4 milliards EUR, une part de **46,1% sera consacrée à la croissance durable**. Le budget tient pleinement compte des efforts d' assainissement budgétaire que réalisent actuellement les États membres et des difficultés qui y sont liées. La **hausse proposée du niveau global des crédits de paiement (+4,9%)** représente une précieuse contribution à la relance de l'économie et de la croissance en Europe et elle est également une conséquence nécessaire de l'obligation contractuelle qui incombe à l'Union d'honorer le nombre croissant d'engagements restant à liquider (RAL) issus des exercices précédents du fait que tous les grands programmes sont désormais en régime de croisière ;
- **renforcer le volet budgétaire de la stratégie Europe 2020** : les dépenses relatives à la compétitivité pour la croissance et l'emploi, soit 15,2 milliards EUR en crédits d'engagement, et celles consacrées à la cohésion pour la croissance et l'emploi, soit 52,7 milliards EUR en crédits d' engagement, soutiendront l'économie de l'UE et contribueront à créer les conditions nécessaires à une croissance durable, à court comme à long terme. Globalement, les crédits d'engagement proposés qui sont directement liés aux **objectifs de la stratégie Europe 2020 en 2012 augmentent de 5,1%**, passant à 62,6 milliards EUR. En particulier, la hausse du niveau des paiements octroyés aux programmes-cadres de recherche (+13,3%, ce qui porte le montant à 7,6 milliards EUR), aux Fonds structurels et au Fonds de cohésion (+8,4%, soit un total de 45,1 milliards EUR) vise à optimiser la contribution du budget de l'UE en faveur de la croissance économique et du soutien à la cohésion économique, sociale et territoriale dans une Union à 27 États membres. Ce renforcement des niveaux de paiement en faveur de la recherche et de la cohésion s'accompagne d'un **ralentissement de la hausse des dépenses de marché et des aides directes** dans le cadre de la politique agricole commune (PAC) ;
- **renforcer les domaines prioritaires du traité de Lisbonne** : lors de la préparation du projet du budget, la Commission a procédé à une évaluation approfondie des besoins des domaines prioritaires découlant des nouvelles compétences conférées à l'Union par le traité de Lisbonne, comme la **compétitivité et l'innovation** (+7,5% en crédits d'engagement), **l'espace** (+13,2%), les actions pour le **climat** (+6,1%) et la **PESC** (politique étrangère et de sécurité commune, +11%). La forte augmentation des crédits prévus pour le domaine «Liberté, sécurité et justice» témoigne de l'importance accordée à la mise en œuvre du «programme de Stockholm». Les ambitions de l'Union dans le domaine des actions extérieures se traduisent également dans le projet de budget par une hausse du niveau des crédits d'engagement en faveur de «l' UE acteur mondial» (+2,9%).

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES BUDGÉTAIRES PAR RUBRIQUE : la présentation qui suit est structurée selon les rubriques budgétaires du cadre financier 2007-2013 :

Rubrique 1 : *Croissance durable* : cette rubrique englobe les dépenses liées à la compétitivité et à l'emploi ainsi qu'à la cohésion :

- **1a, Compétitivité pour la croissance et l'emploi** : cette sous-rubrique regroupe les politiques essentielles à la mise en œuvre de la stratégie « Europe 2020 »: 7ème Programme-cadre de recherche, programme «Éducation et formation tout au long de la vie», le PIC, les réseaux transeuropéens (RTE), GALILEO et le programme PROGRESS. Les crédits d'engagement de cette sous-rubrique 1a s'établissent à 15.223,6 millions EUR, augmentant de 12,6% par rapport à 2011. Il subsiste donc une marge de 129,4 millions EUR. Les crédits de paiement augmentent de 8,1%, passant à 12.566,1 millions EUR. Cette augmentation est liée, d'une part, aux préfinancements complémentaires rendus nécessaires par la croissance des crédits d'engagement pour la recherche et, d'autre part, au financement des paiements intermédiaires et finaux relatifs aux engagements restant à liquider ;
- **1b, Cohésion pour la croissance et l'emploi** : la sous-rubrique couvre essentiellement les Fonds structurels (FEDER, FSE et Fonds de cohésion). Les crédits d'engagement de cette sous-rubrique progressent de 3,4%, passant à 52.738,9 millions EUR, ce qui laisse une marge de 22,1 millions EUR. Les crédits de paiement augmentent de 8,4%, passant à 45.134,8 millions EUR. La hausse substantielle du niveau des paiements reflète l'impulsion donnée par la politique de cohésion 2007-2013 sur le terrain, et donc sa contribution aux investissements, à la relance économique et à la création d'emplois au sein de l'Union. Les programmes étant maintenant sur les rails, de nouvelles augmentations significatives des besoins de paiement sont attendues pour 2013.

Rubrique 2 : *Conservation et gestion des ressources naturelles*: des crédits d'engagement d'un montant de 60.158,4 millions EUR sont proposés pour la rubrique 2. Ce niveau de financement représente une augmentation de 2,6% par rapport à 2011 et laisse une marge de 651,6 millions EUR sous le plafond. Les crédits de paiement s'élèvent à 57.948,4 millions EUR, ce qui représente une hausse de 2,8% par rapport à 2011. Dans cette rubrique, le montant prévu pour les dépenses relatives au marché et les aides directes se chiffre à 44.179,7 millions EUR en crédits d'engagement et à 44.102,8 millions EUR en crédits de paiement.

Rubrique 3 : ***Citoyenneté, liberté, sécurité, justice*** : cette rubrique est scindée en 2 sous-rubriques :

- **3.a, Liberté, sécurité et justice** : la sous-rubrique est exclusivement consacrée aux actions dans le domaine de la liberté, de la sécurité et de la justice. Les crédits d'engagement de cette sous-rubrique enregistrent une augmentation considérable de 17,7%, passant à 1.340,4 millions EUR, de sorte qu'il subsiste une marge de 65,6 millions EUR. Les crédits de paiement font aussi l'objet d'une augmentation importante de 6,8%, passant à 868,3 millions EUR;
- **3.b, Citoyenneté** : cette sous-rubrique contribue à maintes initiatives phare de la stratégie Europe 2020, notamment «Jeunesse en mouvement», «Une stratégie pour les nouvelles compétences et les nouveaux emplois», «Une plateforme européenne contre la pauvreté» et «Union pour l'innovation». Les crédits d'engagement diminuent de 0,1%, reculant à 683,5 millions EUR, ce qui laisse une marge de 15,5 millions EUR. Les crédits de paiements pour cette rubrique baissent de 0,3%, pour s'établir à 645,7 millions EUR. Si l'on inclut dans cette comparaison le Fonds de solidarité de l'UE (196,9 millions EUR de crédits d'engagement et 18,4 millions EUR de crédits de paiement en 2011), les crédits d'engagement et les crédits de paiement baissent respectivement de 22,4% et de 3%. Le plafond annuel pour cette rubrique, qui finance plusieurs actions proches des citoyens européens, reste globalement stable dans le cadre financier actuel.

Rubrique 4 : ***Union européenne en tant que partenaire mondial :*** la rubrique 4 enregistre une hausse de 2,9% des crédits d'engagement, qui s' établissent à 9.009,3 millions EUR, laissant une marge accrue de 246,7 millions EUR sous le plafond. L'évaluation des performances des programmes relevant de cette rubrique du CFP a été très utile car, de par sa nature, la rubrique 4 est particulièrement exposée à des changements de situations, face auxquels l'Union doit réagir à bref délai. À cet égard, la Commission compte présenter avant la fin du premier semestre de 2011 **une lettre rectificative** à la suite de la révision de la politique européenne de voisinage. Les crédits de paiement enregistrent quant à eux une légère augmentation de 0,8% et passent à 7.293,7 millions EUR.

Rubrique 5 : ***Administration*** : les crédits d'engagement et les crédits de paiement pour l'Administration (rubrique 5), toutes institutions confondues, augmentent de 1,3%, les premiers s'établissant à 8.281,5 millions EUR et les seconds à 8.281,6 millions EUR. Il subsiste donc une marge de 472,5 millions EUR. La Commission a accompli des efforts particuliers pour **geler ses propres dépenses administratives** en réduisant les types de dépenses placées directement sous son contrôle, comme les dépenses relatives aux immeubles, à l'informatique, aux réunions, aux études, etc. Cela a conduit à un «gel nominal» du budget administratif de la Commission, si l'on exclut les pensions et les écoles européennes, soit une réduction de 1,8% en termes réels, selon les dernières prévisions (novembre 2010) de l'inflation qui établissent cette dernière à 1,8% pour 2012. Cette stabilisation des dépenses administratives en termes nominaux résulte également du fait que la Commission ne demande aucun poste supplémentaire, pour la 3ème année consécutive. La Commission prévoit de continuer d'atteindre ses objectifs prioritaires, y compris ceux découlant de l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, par un important effort de redéploiement. L'approche stricte adoptée par la Commission en matière de dépenses administratives a été suivie dans une large mesure par la plupart des autres institutions, ce qui se traduit par une augmentation globale pour la rubrique 5 de 1,3%, soit un taux inférieur à l'inflation prévue.

En guise de conclusion, la Commission estime que son projet de budget constitue une **proposition budgétaire responsable et cohérente qui tient compte des exigences formulées par les deux branches de l'autorité budgétaire** et qui prend dûment en considération les circonstances présentes. Il donne l'occasion de soutenir la croissance et les emplois et offre, sur la base d'une évaluation exhaustive et approfondie de la performance, la possibilité pour l'UE de cibler les actions qui doivent procurer un maximum d'avantages à ses citoyens et aux populations nécessiteuses dans notre voisinage. Il s'agit d'une proposition raisonnable permettant des discussions et une coopération tout au long de la procédure budgétaire en vue d'une adoption sans heurt et en temps utile du budget 2012.

Budget 2012: toutes sections

2011/2020(BUD) - 29/02/2012 - Rectificatif à l'acte final

OBJECTIF : **Rectificatif** à l'adoption définitive du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2012 (publié antérieurement au *«Journal officiel de l'Union européenne» L 56 du 29 février 2012)*).

CONTENU : la rectification concerne certains éléments techniques figurant dans les tableaux afférents aux effectifs de certaines institutions ou organes de l'Union européenne.

D'autres rectificatifs ont été apportés aux pages II/1136 à II/1139, au titre «40» consacré aux «Réserves».